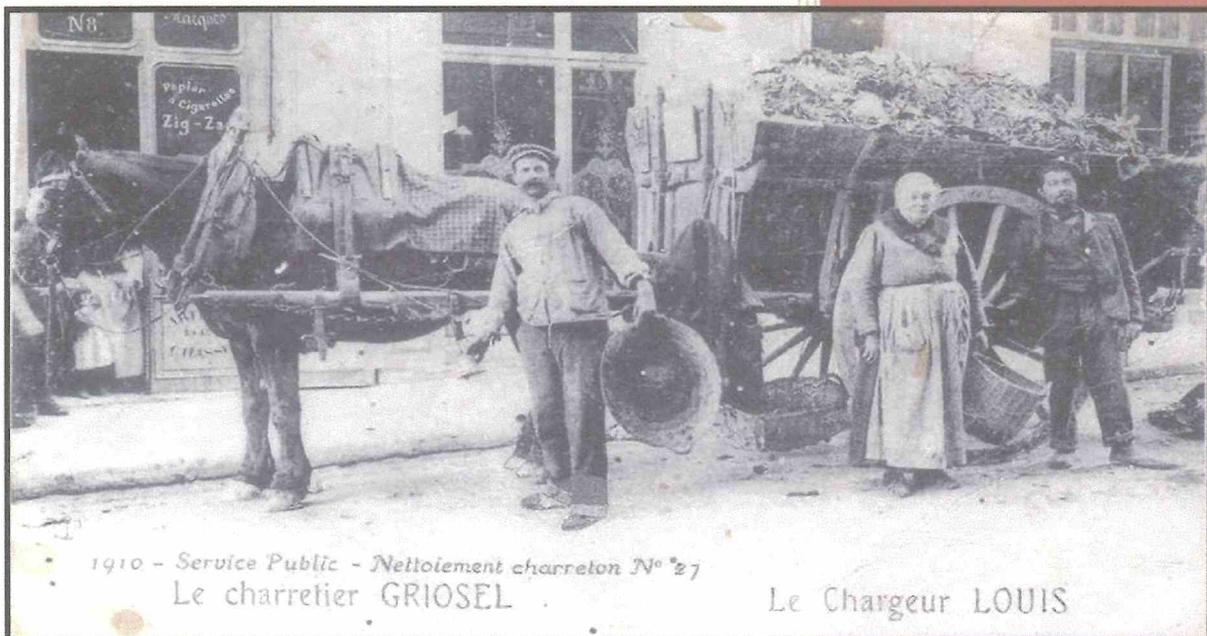


Sydeval

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Rapport annuel 2023

Rapport établi dans le cadre du décret 2000-404 du 11 mai 2000.



1910 - Service Public - Nettoyement charretton N° 27
Le charretier GRIOSEL

Le Chargeur LOUIS

Vu et approuvé par le Comité
syndical, le 9 juillet 2024

Le Président,



Frédéric CAUL-FUTY

CONTACTS :

SYDEVAL

182 rue des Sorbiers

74300 THYEZ

contact@sydeval.fr

Tél : 04.50.98.43.14.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024



ID : 074-247400799-20240709-DEL2024_35-DE

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT

A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS

D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS

E - POPULATION DESSERVIE

ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

1. Population desservie et collectivités concernées
2. Collecte et traitement
3. Fonctionnement de l'UVE Intercommunale de MARIGNIER
4. Indicateurs de fonctionnement de l'UVE
5. Evolution de la saturation de l'UVE
6. Production de déchets ménagers par collectivité
7. Partenariat privilégié avec le SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
8. Assistance à la gestion du contrat
9. Evolution du montant de la T.G.A.P.

B – SOUS-COMPETENCE « COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES »,

1. Population desservie
2. Collecte et organisation générale (Corps Creux, Corps Plats, Verre)
3. Prise en charge du verre d'emballage
4. Prise en charge des corps creux et des corps plats

C - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1. Compostage individuel
2. Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire



INDICATEURS FINANCIERS

A - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

B - BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. Gestion des déchets ménagers résiduels
2. Tri sélectif des emballages - compostage - prévention

COMMUNICATION

A - LA SIMPLIFICATION DU TRI DES EMBALLAGES

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE

C - UNE NOUVELLE VISITE PEDAGOGIQUE

D - COMMUNICATION ORALE GENERALE

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le SYDEVAL assure le traitement des déchets depuis sa création en 1964. Son intervention s'inscrit dans le cadre d'une étroite collaboration entre les communes et les intercommunalités du secteur (36 communes – 108 274 habitants), qui nous confient leurs déchets après les avoir collectés. Le SYDEVAL s'attache à en faire le meilleur traitement possible.

Depuis de nombreuses années, le SYDEVAL est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la gestion des déchets. Les efforts réalisés sont consacrés à :

1. l'optimisation du fonctionnement de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels située à MARIGNIER,
2. le développement de nouvelles solutions proposées aux différents producteurs : compostage individuel des biodéchets, recyclage des emballages.

La politique menée depuis de nombreuses années par le syndicat, en relation avec l'ensemble de ses partenaires, est de :

- favoriser la voie du recyclage,
- désengorger l'usine de traitement de MARIGNIER,
- maîtriser les coûts de traitement.

A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

La thématique gestion des déchets est abordée dans différentes instances du syndicat, mais aussi de la Région.

SYDEVAL	1. Commission traitement des déchets
	2. Bureau syndical
	3. Comité syndical
Préfecture	C.S.S. Commission de Suivi du Site (ex : CLIS) de l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER
C.S.A.3.D. Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets.	Réunions techniques Elus et techniciens.

B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

Deux Elus sont plus particulièrement en charge des problématiques « déchets » au sein du syndicat : Monsieur Pascal Pochat-Baron : Vice-Président sur les problématiques de tri, prévention ; Monsieur Christian Henon, Vice-Président en charge des problématiques en relation avec l'UVE.

C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS

- 1 Directrice Générale des Services : Madame Alexia Bertolini,
- 2 animatrices déchets : Mademoiselle Fadila Bouchama et Madame Marie Baudouin
- 1 technicien : Monsieur Eric Gil.

D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS

Principe d'adhésion au SYDEVAL durant l'année 2023				
	Nb. de communes	Compétence Collecte	Compétence traitement : Incinération et tri sélectif des emballages	Déchetteries : nb. et Maîtrise d'ouvrage (M.O.)
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – C.C.M.G.	8	Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (O.M. principalement en régie et tri sélectif en prestation de services)	SYDEVAL	1 : (M.O. C.C.M.G.)
Communauté de Communes Faucigny-Glières – C.C.F.G.	7	Communauté de Communes Faucigny-Glières (collecte des OM en régie et tout le tri sélectif en prestation de services)	SYDEVAL	4 : (M.O. C.C.F.G.)
Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes 2.C.C.A.M.	10	Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	SYDEVAL	7 : (M.O. 2.C.C.A.M.)
Communauté de Communes des Quatre Rivières	11	Communauté de Communes des Quatre Rivières (OM et tri sélectif en prestation de services)	SYDEVAL	2 : (M.O. C.C.4.R.)

La commune de FILLINGES a intégré notre territoire de compétence au 1er juillet 2022, pour les deux sous-compétences.

E - POPULATION DESSERVIE

	2022	Population totale INSEE	Tri sélectif des emballages et compostage	Incineration des déchets
Communauté de Communes Faucigny-Glières. C.C.F.G. (Pop totale 28 058)	AYZE	2 285	X	X
	BONNEVILLE	12 902	X	X
	BRISON	482	X	X
	CONTAMINE-SUR-ARVE	2 406	X	X
	MARIGNIER	6 513	X	X
	GLIERES VAL DE BORNE*	1 859	X	X
	VOUGY	1 611	X	X
Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes. 2.C.C.A.M (pop. totale 47 559)	ARACHES	1 865	-	X
	CLUSES	17 372	-	X
	LE REPOSOIR	562	-	X
	MAGLAND	3 330	-	X
	MARNAZ	5 837	-	X
	MONT-SAXONNEX	1 715	-	X
	NANCY-SUR-CLUSES	488	-	X
	SCIONZIER	9 195	-	X
	SAINT-SIGISMOND	628	-	X
Communauté de Communes des Quatre Rivières C.C.4.R. (pop totale 20 209)	THYEZ	6 567	-	X
	FAUCIGNY	667	X	X
	LA TOUR	1 338	X	X
	FILLINGES	3 596	X	X
	MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY	1 086	X	X
	MEGEVETTE	615	X	X
	ONNION	1 309	X	X
	PEILLONNEX	1 411	X	X
	SAINT-JEAN-DE-THOLOME	1 079	X	X
	SAINT-JEOIRE	3 527	X	X
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre C.C.M.G. (Pop totale 12 448)	VILLE-EN-SALLAZ	945	X	X
	VIUZ-EN-SALLAZ	4 636	X	X
	CHATILLON-SUR-CLUSES	1 232	X	X
	LA RIVIERE-ENVERSE	485	X	X
	MIEUSSY	2 527	X	X
	MORILLON	684	X	X
	SAMOENS	2 438	X	X
	SIXT-FER-A-CHEVAL	769	X	X
	TANINGES	3 522	X	X
	VERCHAIX	791	X	X
	Population		60 715	108 274
	(Nb de communes concernées)		(26)	(36)

ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

COLLECTE

La collecte des déchets ménagers résiduels ne relève pas de la compétence de notre syndicat. Elle est assurée par nos quatre Communautés de Communes adhérentes : C.C.F.G., C.C.M.G., C.C.4.R. et 2.C.C.A.M.

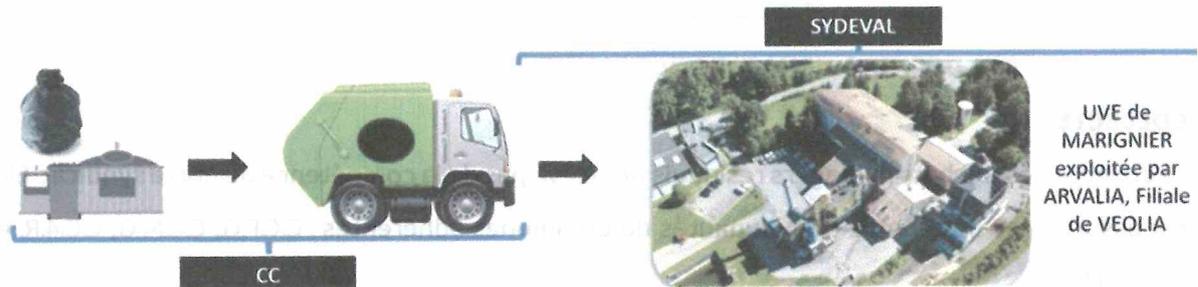
TRAITEMENT

1- Population desservie et collectivités concernées.

Population desservie : **108 274** habitants et **36** communes (adhésion à la compétence par l'intermédiaire de quatre communautés de communes).



2- Collecte et traitement : les déchets ménagers et assimilés sont acheminés par les adhérents (ou leurs prestataires) à l'UVE de MARIGNIER, propriété du SYDEVAL. L'installation est gérée depuis le 1^{er} octobre 2021 par la société ARVALIA (filiale de VEOLIA). Après une consultation lancée en 2019, notre syndicat a signé le 14 mai 2020, un Marché Global de Performance (M.G.P.) avec la société ARVALIA. Ce marché comprend deux parties :



- **Une 1^{ère} partie consacrée à l'exploitation de l'installation.** Cette partie du marché a pris effet le 1^{er} octobre 2021 pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra être reconduite jusqu'au 30 septembre 2033 (tranche optionnelle).

Le marché d'exploitation intègre les principales prestations suivantes :

- La mise à disposition du personnel
- Le petit entretien courant et la maintenance
- Les contrôles réglementaires
- Les délestages de déchets (dans la limite de 48 000 tonnes pris en charge)
- La préparation et le traitement des mâchefers (valorisation ou enfouissement).
- La mise en œuvre du plan de GER alimenté par le SYDEVAL via un fond
- La fourniture de chaleur au Réseau de Chauffage Urbain du Bassin Clusien. Elle a débuté en octobre 2022.
- La production d'électricité via un GTA, afin d'alimenter l'UVE (autoconsommation) et la STEP de MARIGNIER. L'excédent produit est réinjecté sur le réseau.

La recette liée à la vente de chaleur revient intégralement au SYDEVAL.

La vente d'électricité sur le réseau est effectuée par VEOLIA mais la recette revient au SYDEVAL à l'exception d'une part d'intéressement.

Il est à noter que l'alimentation en électricité de l'UVE est assurée :

- Par le GTA lorsqu'il est en fonctionnement (fourniture à l'exploitant à titre gratuit = clause inscrite lors de la consultation)
- Par le réseau public lorsque le GTA est à l'arrêt (charge assumée par le SYDEVAL – contrat de fourniture passé avec Total Energies jusqu'à fin 2023).

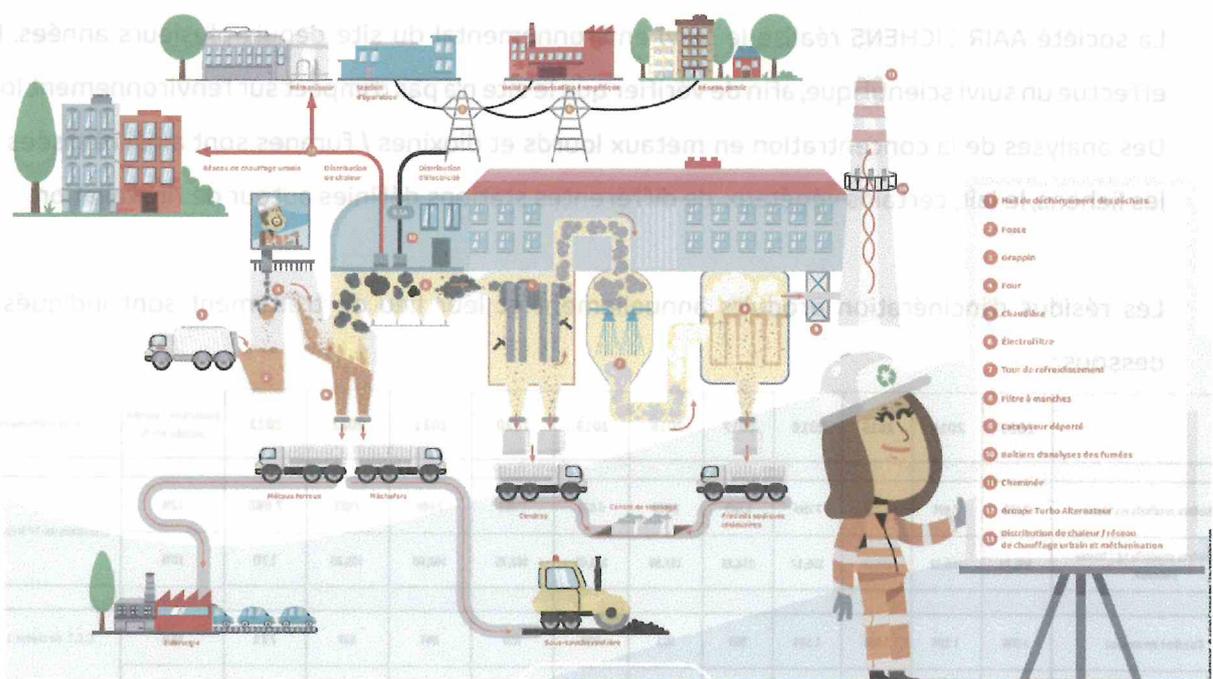
- **Une seconde partie qui concernait la modernisation de l'installation** dont une part importante dédiée à l'amélioration de la performance énergétique :

○ Modifications liées à l'augmentation énergétique :

- Changement du groupe turbo alternateur
- Mise en place d'un réchauffeur d'air

- Mise en place d'un échangeur de chaleur pour alimenter le futur digesteur de boues de la STEP en énergie.
 - Mise en place d'un échangeur de chaleur afin d'alimenter en énergie de réseau de chauffage urbain de la commune de CLUSES.
 - Mise en place d'un réchauffeur d'air.
 - Mise en place d'un récupérateur de chaleur au niveau des fumées avant cheminée (éco-finisseur).
- o **Autres travaux**
- Mise en place d'un analyseur mercure
 - Mise en place d'un catalyseur de type SCR
 - Mise en place d'une rétention d'eau incendie + système d'aspersion dans le hall fosse.
 - Mise en place du « zéro rejet » des substances liquides dangereuses.

3 - Fonctionnement de l'UVE Intercommunale de MARGNIER (après travaux de modernisation du M.G.P.) :



- Une fosse de 1 600 m³ permet la réception et le stockage des déchets avant traitement.
- Les déchets sont traités dans un four à grilles à une température comprise entre 850 et 1100°C. Les boues issues de la STEP sont injectées dans le four à l'aide du système PYROMIX.
- Les gaz de combustion alimentent une chaudière reliée à un turbo-alternateur qui assure la production d'électricité. **La performance énergétique de l'installation constatée en 2023 est de 86% (P.E. au sens de la TGAP).**

- Le système de traitement des fumées :

- o Injection d'eau ammoniacale pour piéger les oxydes d'azote (au niveau du premier parcours de la chaudière).
- o Passage au sein d'un électrofiltre pour piéger les poussières.
- o Injection de bicarbonate et de coke de lignite et passage dans un filtre à manches pour piéger les acides, métaux lourds et dioxines-furanes.
- o Depuis 2021, des manches classiques ont été réinstallées au profit des manches catalytiques installées en 2015 mais qui s'usaient rapidement. Les inserts catalytiques ont été remplacés par un catalyseur déporté plus performant (système SCR). Il permettra d'abattre les NO_x sous une limite encore plus faible fixée à 50 mg/l.

Les différents polluants sont analysés en continu au niveau de la cheminée avant rejet à l'atmosphère. Des contrôles des rejets atmosphériques et aqueux sont également réalisés par des organismes extérieurs afin de renforcer la surveillance de manière indépendante.

La société AAIR LICHENS réalise le suivi environnemental du site depuis plusieurs années. Elle effectue un suivi scientifique, afin de vérifier que le site n'a pas d'impact sur l'environnement local. Des analyses de la concentration en métaux lourds et dioxines / furanes sont ainsi réalisées sur les lichens, le lait, certains végétaux, de différentes stations définies autour de l'installation.

Les résidus d'incinération produits annuellement et leur lieu de traitement sont indiqués ci-dessous :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution / année passée en %	Lieux de traitement	Modalités de traitement
Machefers produits en tonnes	7 413	7 484	7 256	7 290	6 859	6 918	6 858	7 464	7 449	7 053	7 880	12%	Chantiers de TP locaux	Recyclage en technique routière ou enfouissement
Machefers produits kg / tonne incinéré.	160,74	159,52	155,06	156,17	152,21	153,99	151,05	162,25	162,68	155,25	170	10%		
Cendres en tonnes	1 096	1 108	1 068	1 124	903	911	920	899	894	629	721	15%	C.E.T. de classe 1	Stockage
Cendres produites kg / tonne incinérée.	23,76	23,59	22,83	24,08	20,83	20,28	20,27	19,54	18,43	13,84	16	13%	(Société SECHE à LAVAL 35)	
PSR en tonnes	309	291	344	371	339	367	352	387	375	323	408	26%	C.E.T. de classe 1	Stockage.
PSR produits kg / tonne incinérée.	6,71	6,20	7,35	7,95	7,53	8,17	7,75	8,41	8,19	7,11	9	24%	(Société SECHE à LAVAL 35)	
Ferailles (Installation) en tonnes	581	538	458	453	394	494	416	458	284	433	440	2%	Adéries diverses	Recyclage
Ferailles produites kg / tonne incinérée.	12,59	11,44	9,78	9,70	8,73	11,00	9,17	9,96	6,20	9,53	9,52	0%		

4 - Principaux indicateurs de fonctionnement de l'UVE :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution / année passée en %
Electricité produite par le GTA en MWh	9 864	9 701	9 640	9 661	9 229	9 656	9 661	10 057	9 814	13 287	17 828	-7%
Heures de fonctionnement de la ligne	8 137	8 075	8 021	8 057	8 004	8 153	8 209	8 418	8 683	8 357	8 421	1%
Valeur limite contractuelle 2022										8150	8150	
Taux de disponibilité de la ligne en %	92,89%	92,18%	92,38%	91,72%	91,12%	93,07%	93,71%	96,10%	92,38%	96,40%	96,13%	1%
Heures de fonctionnement du GTA	8 085	8 062	8 057	7 867	7 906	8 097	8 141	8 393	7 632	8 036	8 247	3%
Taux de fonctionnement du GTA / à la ligne d'incinération.	99%	100%	100%	98%	99%	99%	99%	100%	94%	96%	97,93%	
Valeur limite contractuelle 2022										97%	97%	
Taux de disponibilité du GTA en %	92,41%	92,09%	91,87%	89,56%	90,00%	92,48%	92,59%	95,81%	87,12%	91,74%	94,14%	3%
Electricité vendue sur le réseau public en MWh élec	4 132	4 004	3 759	3 206	3 377	3 747	3 913	3 921	3 867	13 388	11 444	-16%
Chaleur vendue au RCU en MWh cha	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 577	27 043	257%
Heures de dépassement autorisés des polluants atmosphériques et effluents liquides saisis en continu. (limite réglementaire à 60 h /an)	3,50	4,50	5,50	12,00	7,50	7,50	10,00	14,50	15,50	31,00	26,5	-15%
tonnage de déchets réceptionnés	47 223	48 082	48 086	48 041	47 002	46 506	46 854	47 624	47 046	46 774	46 218	-1%
tonnage de déchets incinérés	46 118	46 577	46 794	46 680	45 064	44 925	45 409	46 004	45 788	45 430	46 218,0	2%
Rendement de l'installation en tonne / heure.	5,66	5,82	5,79	5,79	5,69	5,51	5,53	5,46	5,66	5,44	5,49	1%
Tonnage de déchets évacués	1 105	1 105	1 295	1 361	1 958	1 981	1 451	1 670	1 258	1 348	0,00	-100%

Production en baisse du fait du fonctionnement du RCU durant 12 mois contre 3 en 2022.

Nb. d'heures en hausse sensible suite à la fin de période de travaux de modernisation.

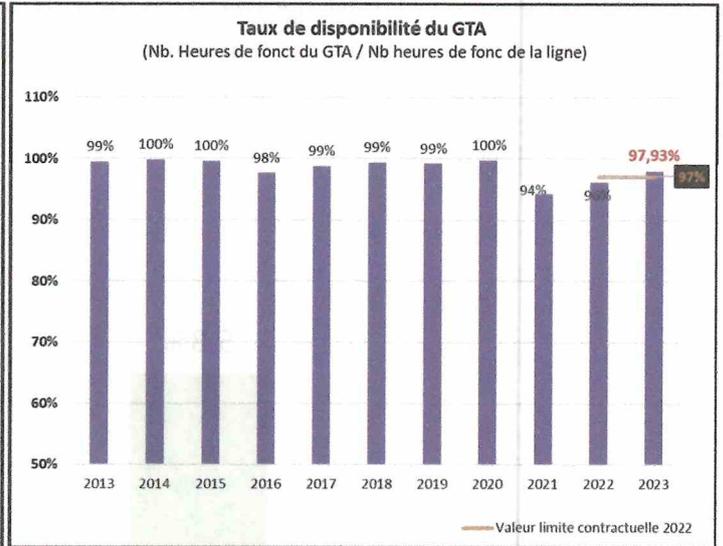
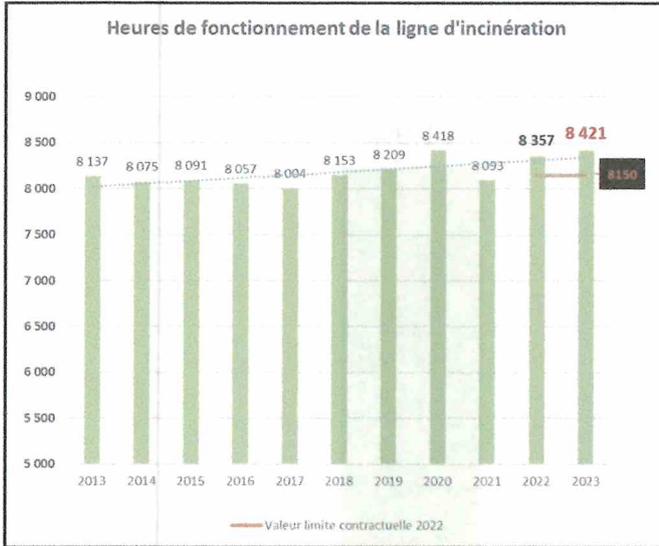
Idem ci-dessus

Nb. d'heures en hausse sensible suite à la fin de période de travaux de modernisation.

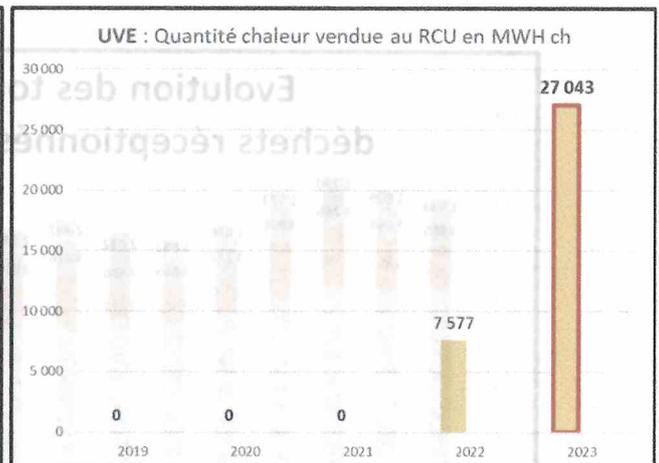
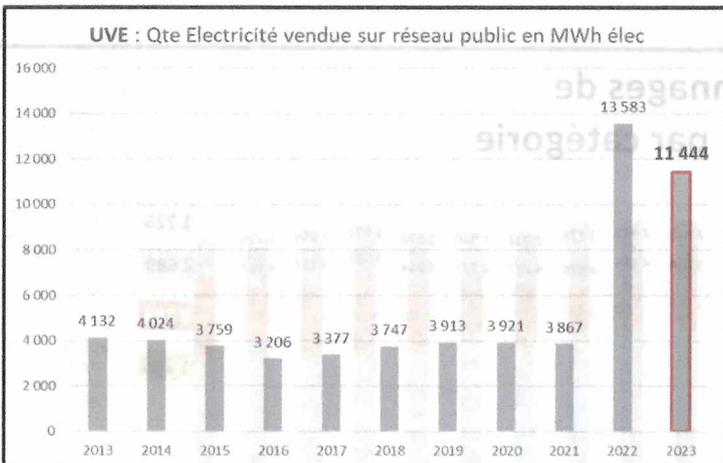
idem ci-dessus

Vente en baisse du fait de la mise en fonctionnement du nouveau RCU durant 12 mois contre 3 en 2022.

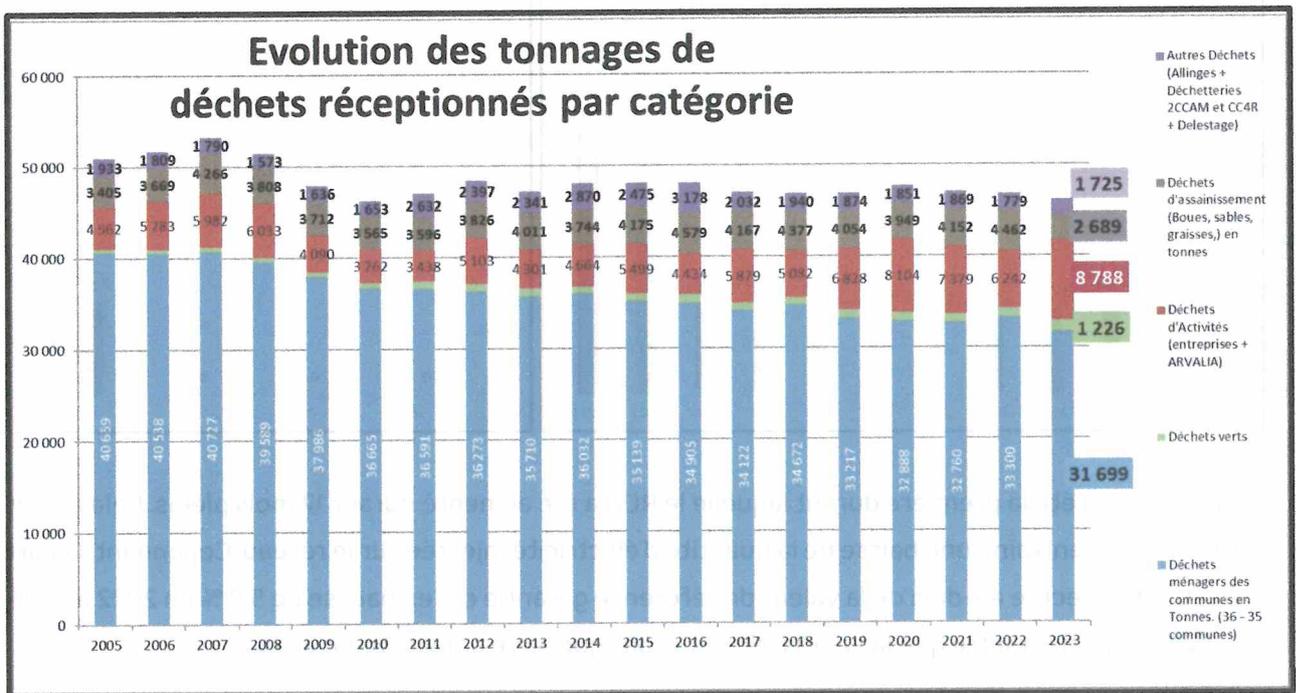
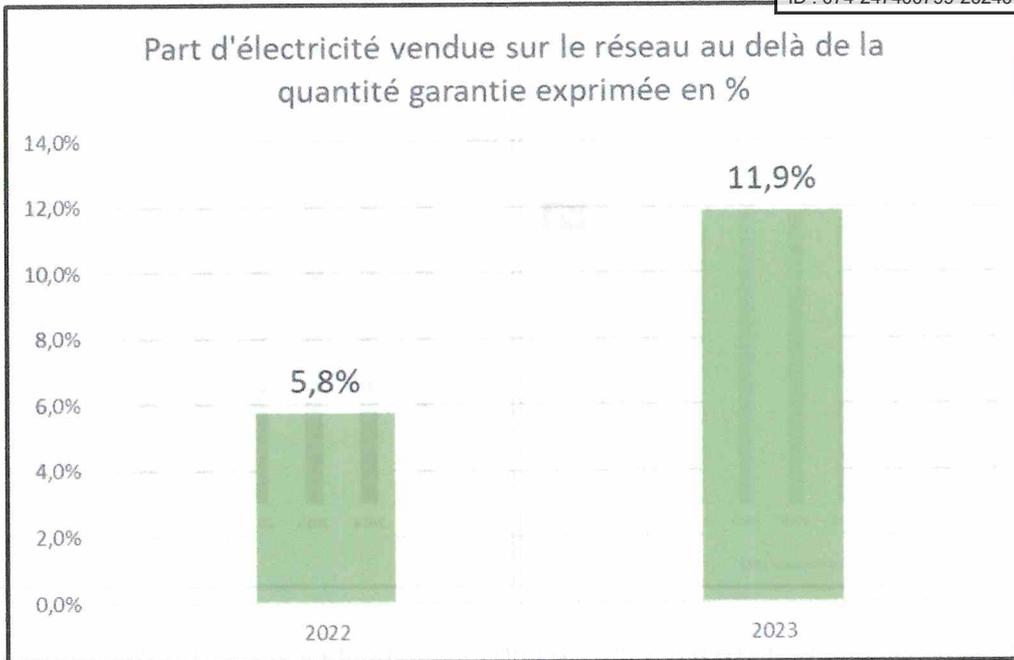
livraison en hausse importante du fait de la mise en fonctionnement du nouveau RCU durant 12 mois contre 3 en 2022.



Les disponibilités de la ligne et du GTA ont été exceptionnellement élevées en 2023, ce qui a permis d'obtenir une production d'électricité importante. La ligne a fonctionné durant 350 jours sur 365.



L'année 2023 a été la première durant laquelle le RCU a été alimenté durant 12 mois pleins. Cela a, tout normalement, entraîné une baisse de la quantité d'électricité injectée sur le réseau. Cependant, la part d'électricité injectée au-delà de la valeur de référence garantie est en hausse de 5,8 % en 2022 à 11,9% en 2023, ce qui démontre que la valorisation Energétique a été améliorée en 2023.

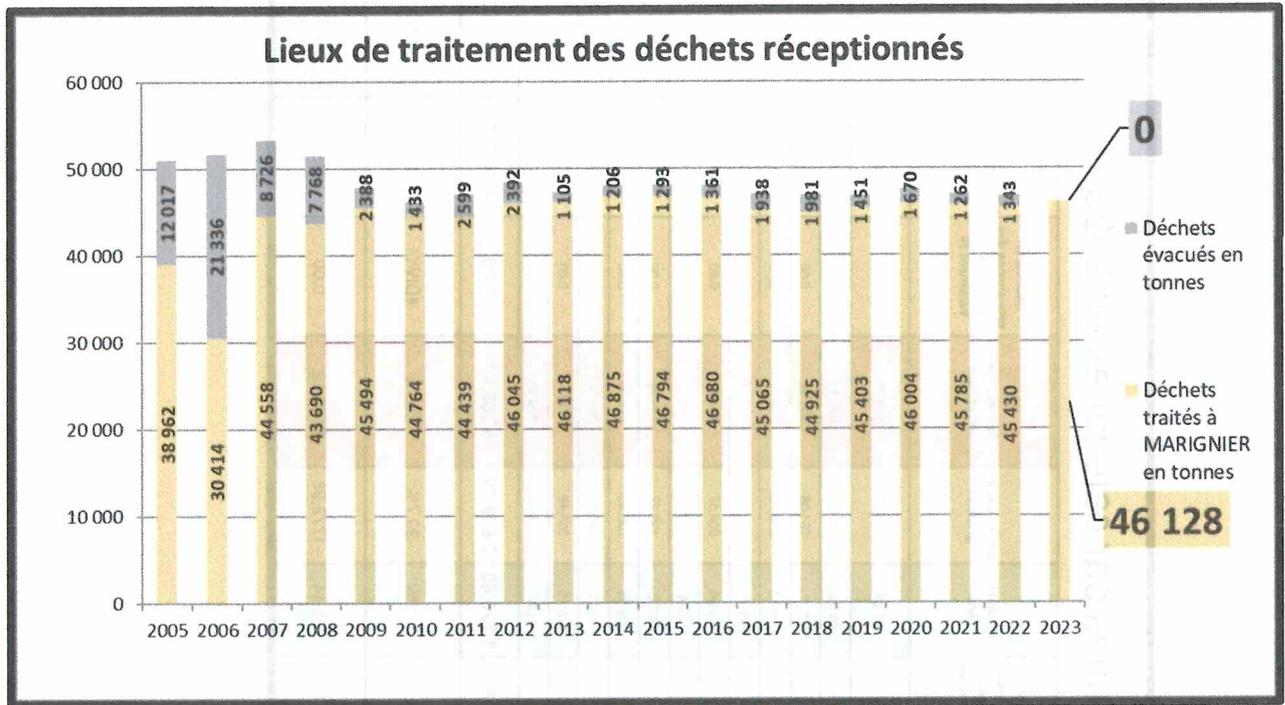


La baisse des Omr reprend après l'année post COVID de 2022 où la consommation avait été forte (-1 601 tonnes soit - 4.8 % entre 2022 et 2023). Les déchets verts sont en forte progression + 24 %. Les déchets d'activité économique ont également été en forte hausse en 2023 + 40.8%, + 2 546T.

Répartition des tonnages de déchets réceptionnés par catégories en 2023

	Total des 35 communes (OM hors déchetteries)	CCFG (déch MARIIGNIER sortis des tonnages depuis 04/19)	OM CCAR (Rése et FORON + ST-JEOIRE en 2014 + 2015+ fillings mi 2022) hors 2 déchetteries.	CCMG	2 C.C.A.M. (Flaine COMPRIS hors indécherrables de déchetteries)	Déchetteries CCAR	Déchetteries Intercommunales 2CCAM	Communes extérieures (allings pour honon aggio + Maignier depuis 04/19 + contamine)	Déchets verts	Boues sables graisses	Déchets des entreprises	Déchets en provenance des syndicats de traitement 74 (désilage)	Tonnages Totaux réceptionnés	Tonnages traités	Tonnages évacués
janvier	2 899,50	666,88	357,14	476,02	1 399,46	27,36	25,40	70,44	47,28	266,22	810,08	0,00	4 146,28	4 146,28	0,00
février	2 708,58	568,38	327,09	497,00	1 316,12	30,08	38,52	66,08	55,90	155,52	630,12	0,00	3 884,80	3 884,80	0,00
mars	2 880,36	630,18	381,12	445,86	1 423,20	41,10	40,04	76,48	93,42	251,08	451,92	0,00	3 834,40	3 834,40	0,00
avril	2 473,32	588,98	313,60	325,96	1 244,78	39,64	33,70	65,40	105,48	206,78	402,70	0,00	3 327,02	3 327,02	0,00
mai	2 720,88	689,98	371,18	324,08	1 325,64	40,14	40,96	64,86	162,78	252,58	765,38	0,00	4 047,58	4 047,58	0,00
juin	2 617,31	646,96	362,92	346,82	1 260,61	44,60	32,84	83,26	114,96	208,57	724,42	0,00	3 823,96	3 823,96	0,00
juillet	2 612,86	619,60	334,74	460,72	1 257,80	39,12	44,22	67,92	82,86	250,67	749,12	0,00	3 906,77	3 906,77	0,00
août	2 683,71	601,24	354,88	508,46	1 219,13	41,94	25,69	48,26	69,62	192,22	658,82	0,00	3 720,26	3 720,26	0,00
septembre	2 413,76	577,36	326,92	324,58	1 184,90	41,28	40,20	81,00	109,53	235,45	675,36	0,00	3 596,58	3 596,58	0,00
octobre	2 549,89	652,72	334,88	314,08	1 248,01	36,42	44,18	65,40	112,22	140,58	768,88	0,00	3 717,37	3 717,37	0,00
novembre	2 514,60	622,70	371,46	279,66	1 240,78	39,94	25,32	83,98	176,15	363,48	1 312,42	0,00	4 515,89	4 515,89	0,00
décembre	2 564,00	599,82	354,02	357,22	1 252,94	22,50	25,10	91,60	96,20	168,24	839,18	0,00	3 806,82	3 806,82	0,00
Total	31 698,57	7 474,80	4 189,94	4 660,46	15 373,37	444,12	416,17	864,68	1 226,40	2 689,39	8 788,40	0,00	46 127,73	46 127,73	0,00
variation par rapport à l'année précédente en %	-4,6%	-4,7%	-1,8%	-3,6%	-6,0%	-3,4%	-5,5%	-1,6%	23,8%	-39,7%	40,8%	#DIV/0!	-1,4%	0,3%	-100,0%
variation par rapport à l'année précédente en tonnes	-1518,02	-368,16	-75,16	-174,32	-984,11	-15,86	-24,40	-13,64	236,14	-1772,93	2546,62	0,00	-645,82	724,3	-1,94

5 - Evolution de la saturation de l'UVE

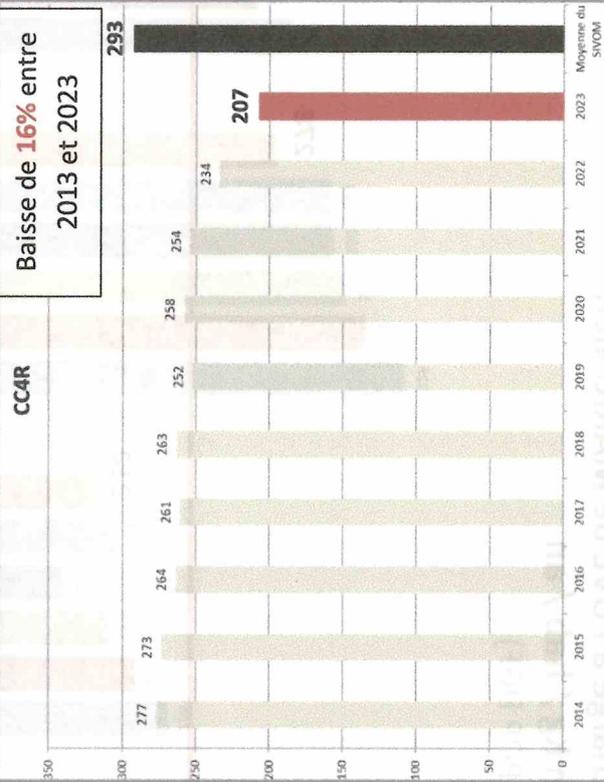
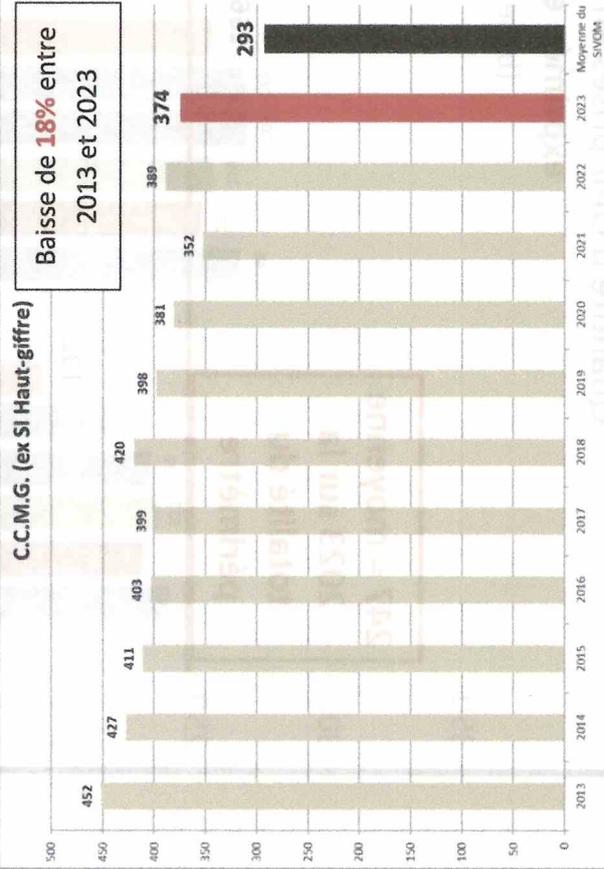
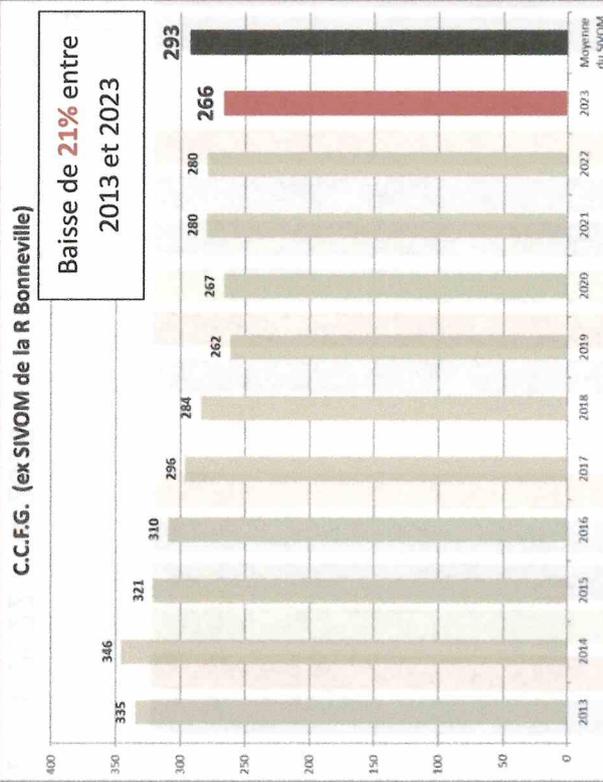
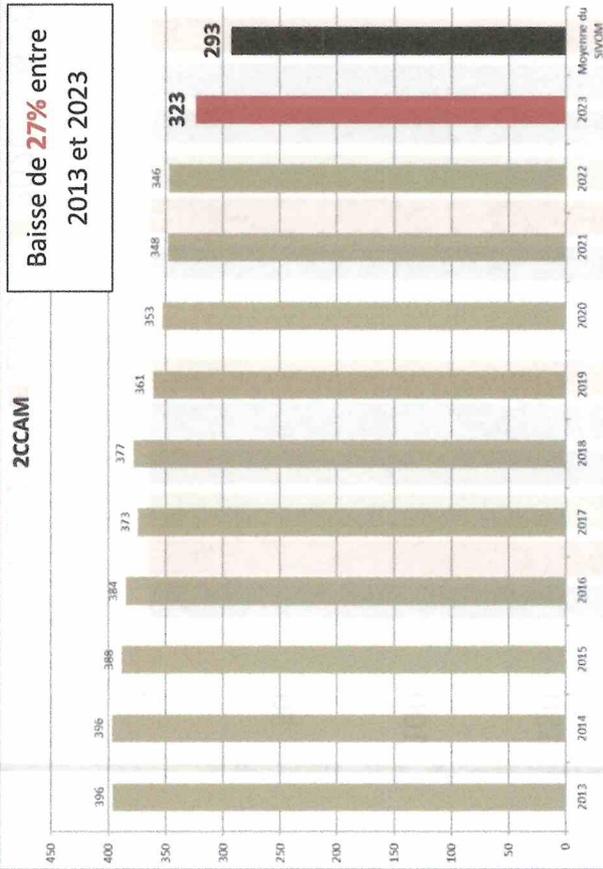


2023 est la première année durant laquelle aucun déchet réceptionné sur l'UVE n'aura été transféré sur un site de délestage : 100 % des déchets réceptionnés ont été traité sur notre site de MARIGNIER.

6 - Production de déchets ménagers par collectivité.

Quantité de déchets pris en charge à l'UIOM de MARIGNIER en kg / habitant												
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation / à l'an passé
CC4R (*)		277	273	264	261	263	252	258	254	234	207	-12%
C.C.F.G.	335	346	321	310	296	284	262	267	280	280	266	-5%
C.C.M.G.	452	427	411	403	399	420	398	381	352	389	374	-4%
2CCAM (*)	396	396	388	384	373	377	361	353	348	346	323	-7%
Total 36 communes (4 CC = périmètre compétence Incinération)	369	368	355	348	339	340	322	318	315	314	293	-7%
Total des 26 communes (3 CC sur périmètre compétence tri)	345	345	328	317	309	309	289	289	289	289	269	-7%

Evolution de la quantité de déchets ménagers produits par habitant et par an base pop INSEE Totale



Analyse sur la base des pop INSEE.

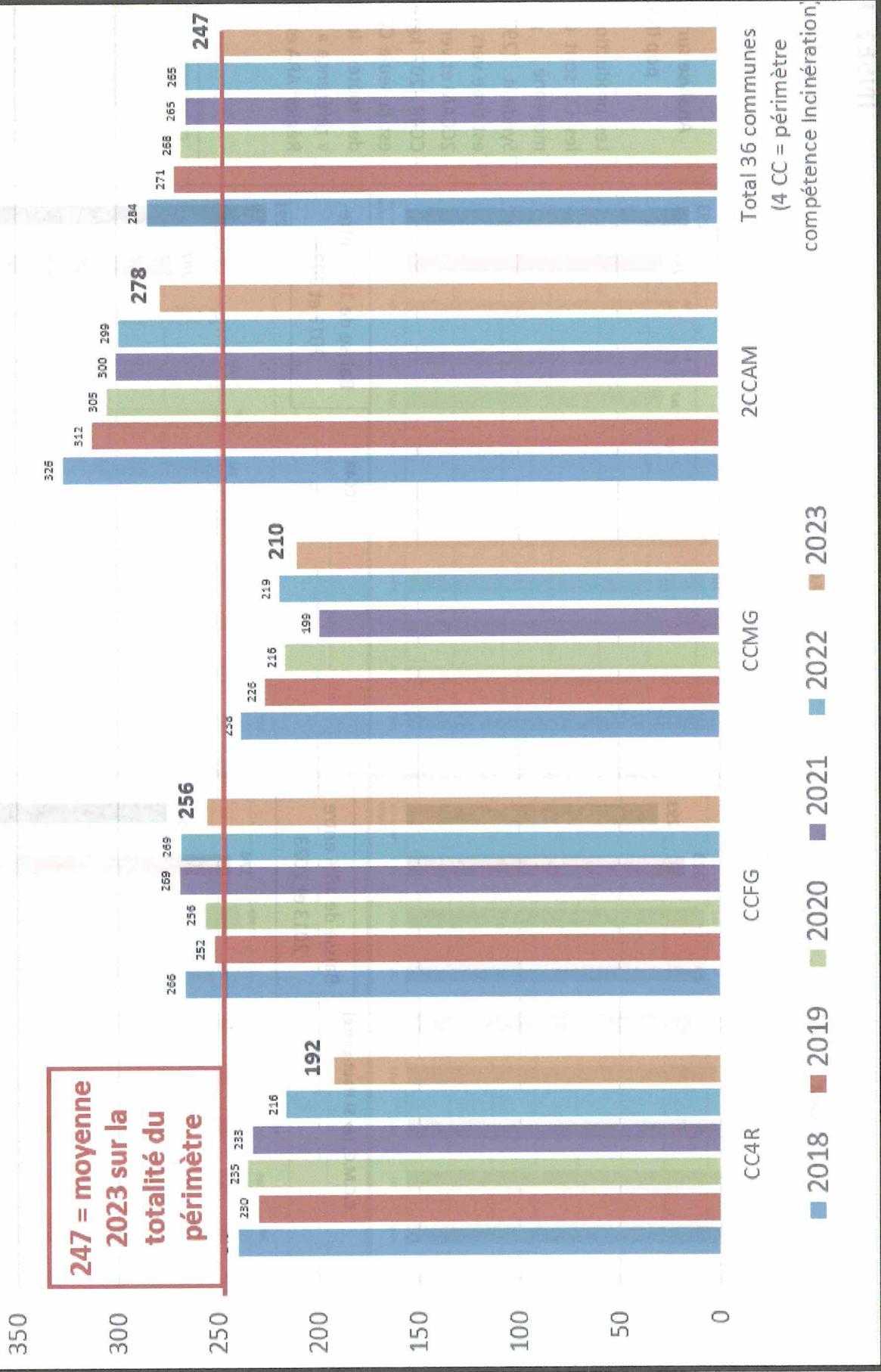
Les productions de toutes les CC sont en baisse. La moyenne globale du Syndicat (293 kg/hab/an) est tirée vers le haut par la 2CCAM et vers le bas par la CC4R (207 kg/hab/an) qui est la seule CC en dessous de toutes les moyennes « référence » (France, Région ARA et 74).

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
 Reçu en préfecture le 12/07/2024
 Publié le 12/07/2024
 ID : 074-247400799-20240709-DEL2024_35-DE

France : 293
 Région ARA : 293
 Dép : 74 : 293
 Sur base pop INSEE
 Source SIVOM



Quantité d'Omr prises en charge à l'UVE de MARIIGNIER exprimée en Kg / hab / an (base POP DGF)



247 = moyenne 2023 sur la totalité du périmètre



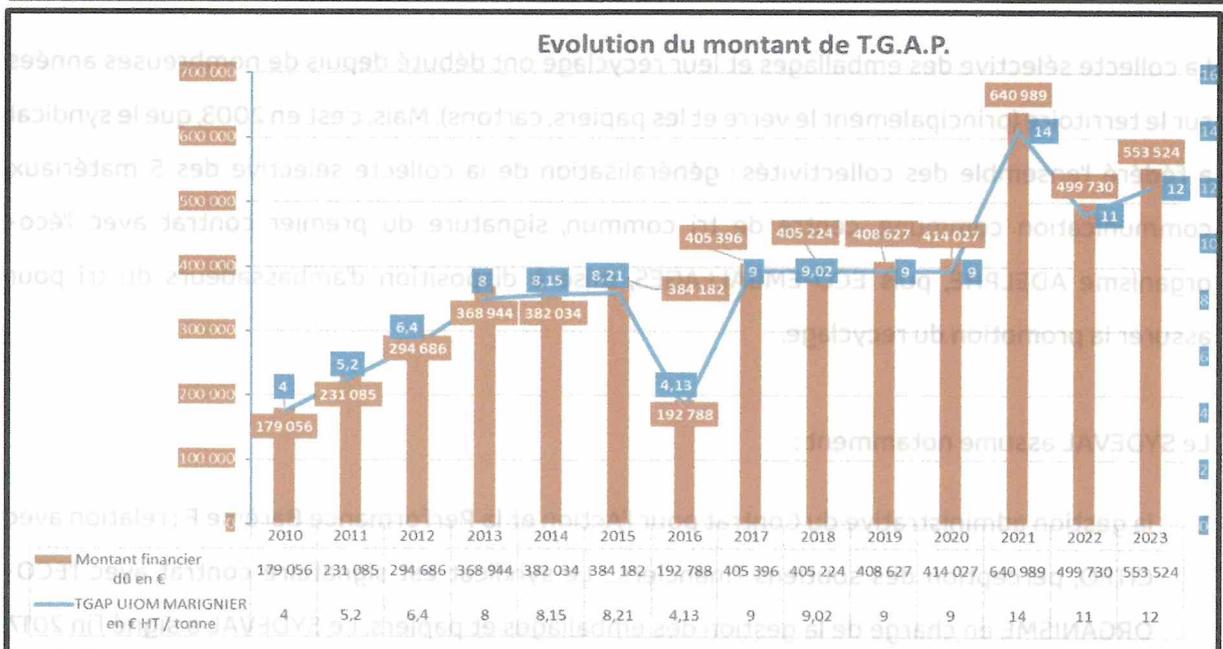
7 - Partenariat privilégié avec 3 UVE locales (Thonon, PASSY et Bellegarde)

Une convention d'inter-dépannage entre 3 collectivités gestionnaires d'incinérateur a été reconduite en 2021 à l'échelle de la HAUTE-SAVOIE (signature entre 3 syndicats intercommunaux). Cette convention permet d'éviter le transport de déchets hors du Département, alors que certains sites ne fonctionnent pas en permanence à leur capacité maximale. Cette convention court pour une période courant de 2022 à 2025. Elle n'a pas été mise en œuvre en 2023 ni pour accueillir, ni pour évacuer des déchets.

8 - Evolution du niveau de T.G.A.P.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est due pour chaque tonne traitée sur notre installation. La TGAP a augmenté de 1 € / tonne traitée sur le site entre 2022 et 2023 pour atteindre 12€/t.

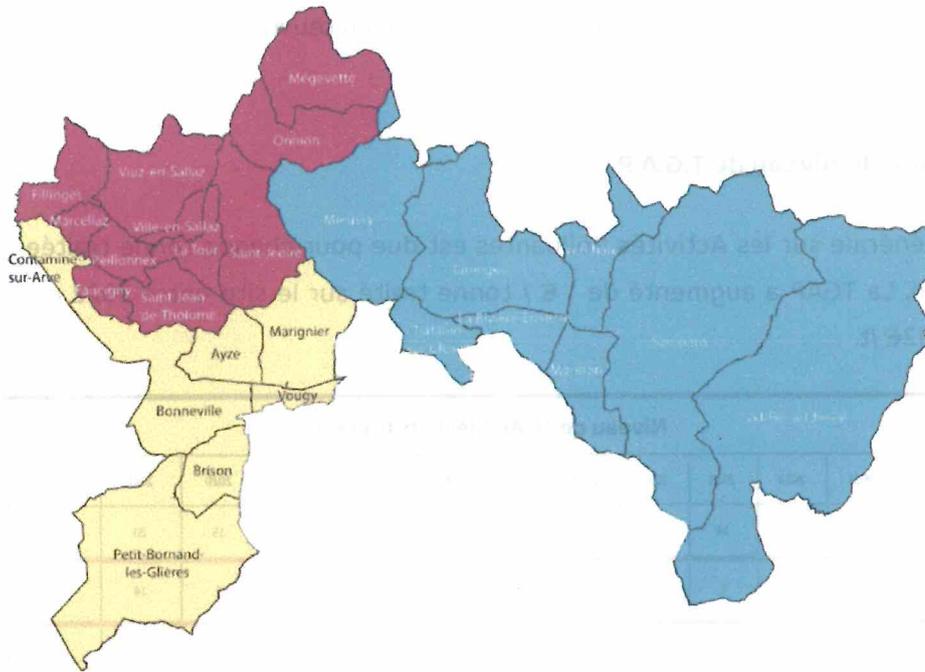
Niveau de TGAP (déchets traités)														
Année.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TGAP pleine en € HT / tonne	?	11,2	11,2	14	14,27	14,37	14,43	15	15,03	15	15	20	22	23
TGAP UIOM MARIIGNIER en € HT / tonne	4	5,2	6,4	8	8,15	8,21	4,13	9	9,02	9	9	14	11	12
Tonnage traité (réel)	44 764	44 439	46 045	46 118	46 875	46 794	46 680	45 044	44 925	45 403	46 003	45 785	45 430	46 127
Montant financier dû en €	179 056	231 085	294 686	368 944	382 034	384 182	192 788	405 396	405 224	408 627	414 027	640 989	499 730	553 524
Élément technique permettant de bénéficier d'un abattement / à la TGAP pleine.	Certification ISO 14000	Certification ISO 14001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 14001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 14001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 14001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 14001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 50001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 50001	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 50001 - Performance énergétique sup à 0,65.	Traitement des NOx à moins de 80 mg/m ³ ; Certification ISO 50001 - Performance énergétique sup à 0,65.				



B - SOUS-COMPÉTENCE « TRI SELECTIF DES EMBALLAGES ».

1 - Population desservie

Population desservie : **60 715 habitants** pour 26 communes (3 Communautés de Communes : C.C.M.G, C.C.F.G et C.C.4.R).



2 - Collecte et organisation générale :

La collecte des emballages recyclables est assurée par nos adhérents qui nous confient la responsabilité de leur traitement.

La collecte sélective des emballages et leur recyclage ont débuté depuis de nombreuses années sur le territoire (principalement le verre et les papiers, cartons). Mais, c'est en 2003, que le syndicat a fédéré l'ensemble des collectivités : généralisation de la collecte sélective des 5 matériaux, communication commune, centre de tri commun, signature du premier contrat avec l'éco-organisme ADELPHE, puis ECO-EMBALLAGES, mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour assurer la promotion du recyclage.

Le SYDEVAL assume notamment :

1. la gestion administrative du Contrat pour l'Action et la Performance Barème F : relation avec CITEO, perception des soutiens financiers... Le syndicat est signataire contrat avec l'ECO-ORGANISME en charge de la gestion des emballages et papiers. Le SYDEVAL a signé fin 2017,

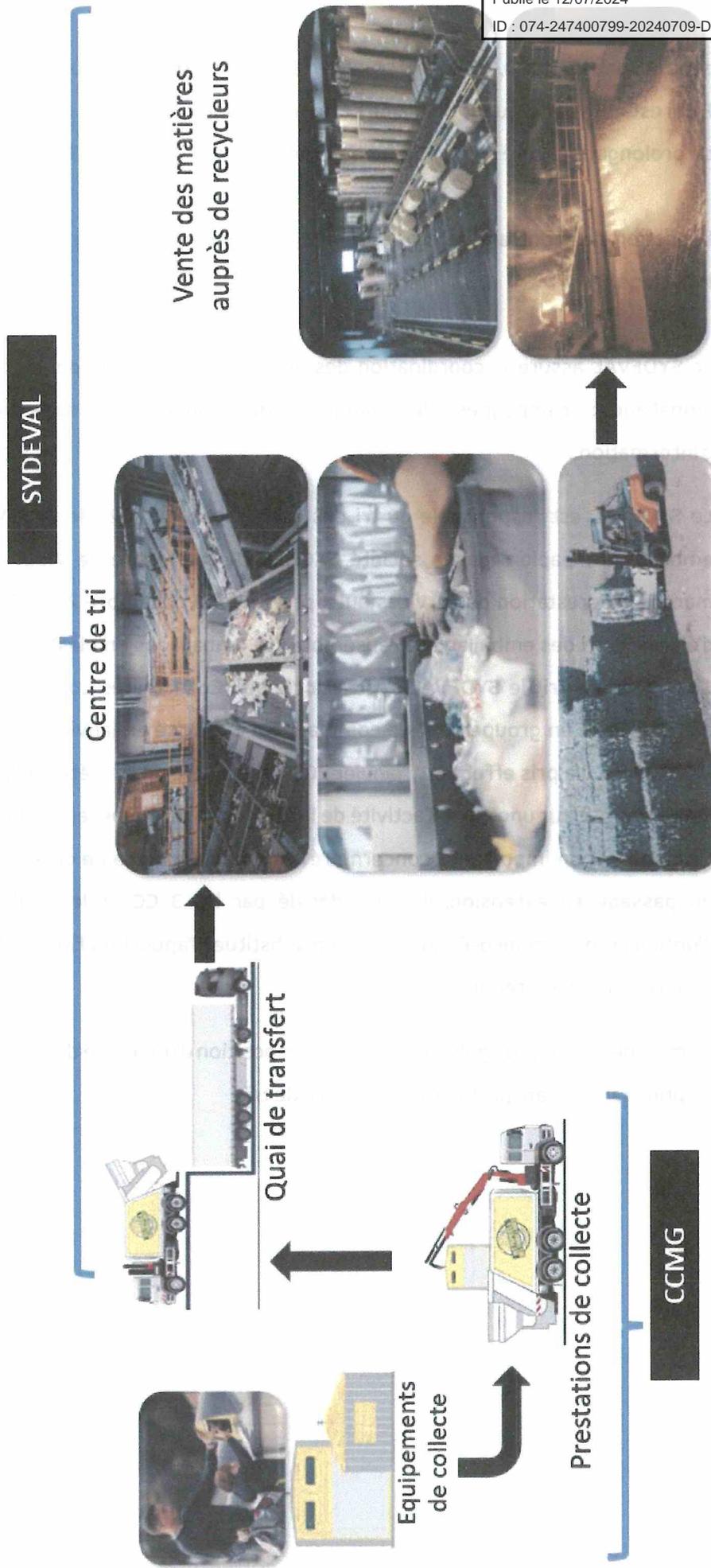
avec la Société CITEO, - unique éco-organisme en charge des emballages - le contrat, barème F qui est entré en vigueur pour une période courant du 1^{er} janvier 2018 à fin 2022. Un avenant de prolongation a été signé pour une durée de 1 an (1^{er} janvier au 31 décembre 2023).

2. la gestion des contrats de reprise, perception des recettes et relation avec les filières de recyclage.
3. Le SYDEVAL assure la coordination des actions de promotion de la collecte sélective des emballages : campagnes de communication, animations dans les écoles, stands d'information...
4. Le SYDEVAL est responsable du tri des emballages. En 2022, le SYDEVAL faisait trier ses emballages / papiers par la société EXCOFFIER, sur le site de VILLY-LE-PELLOUX via un marché de prestation de services qui a pris fin le 31 décembre 2022. Du fait de l'obligation d'élargir le tri des emballages à l'ensemble des emballages en plastique (ECT : Extension des Consignes de Tri), le SYDEVAL s'est associé aux Collectivités Locales de Haute-Savoie. Un marché de tri en groupement de commande a été signé en janvier 2022, avec la Société SA EXCOFFIER. Il a pris effet au 1^{er} janvier 2023. Un centre de tri a été construit, à cet effet, par ladite société, sur une zone d'activité de la commune de Chêne-en-Semine (74).

La modification importante concerne l'évolution du schéma de collecte puisqu'en parallèle du passage en extension, il a été décidé par les 3 CC et le SYDEVAL, dans un souci d'optimisation technico-économique, de substituer l'apport en fibreux / non fibreux par un apport en multi matériaux.

Le marché comprend également la mise à disposition d'un centre de transfert à Marignier afin d'optimiser les transports jusqu'au centre de tri

Principes de gestion des emballages entre les CC et le SYDEVAL.



**Centre de tri
EXCOFFIER
(CHÊNE EN SEMINE)**



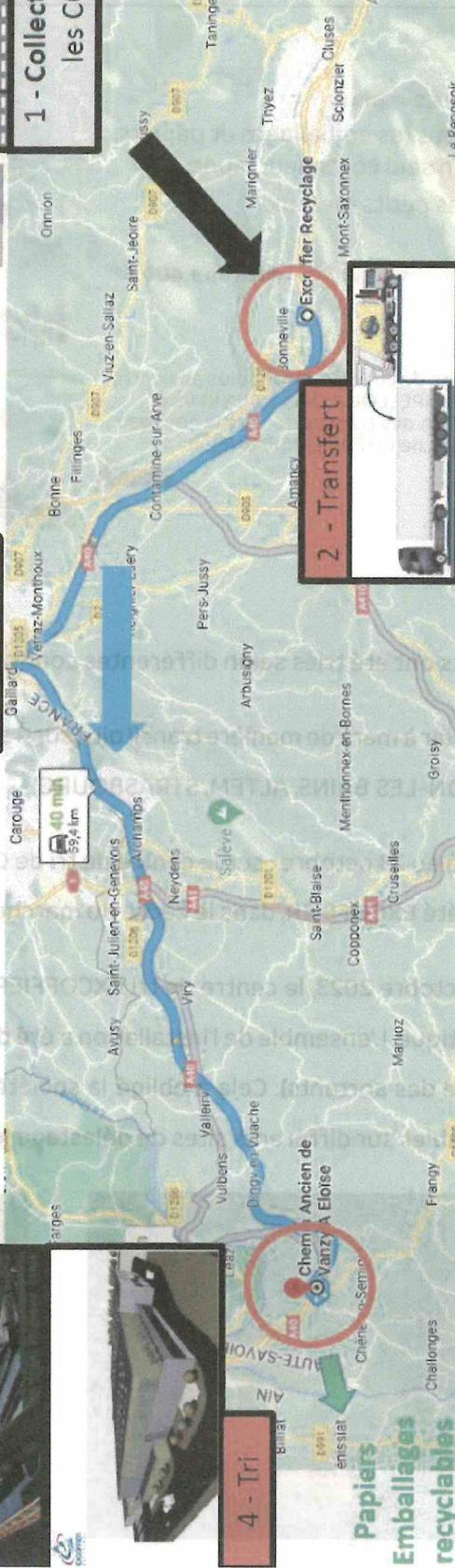
Logistique de gestion des emballages – papiers dès le 1^{er} janvier 2023.



3 - Transport



**1 - Collecte par
les CC**



4 - Tri

**Papiers
Emballages
recyclables**

2 - Transfert



**1 - Collecte par
les CC**



Ce qui va changer le 1^{er} janvier 2023.

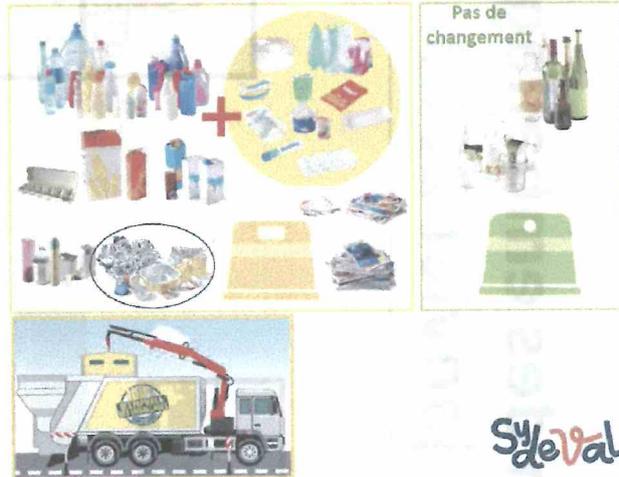


- **Un tri plus simple :**

- tous les emballages et papiers,
- un seul conteneur jaune,
- les petits métaux.

- **Plus de tonnes recyclées : environ + 400 T**

- Les camions de collecte n'iront plus au centre de VILLY-LE-PELLOUX mais à **BONNEVILLE** (optimisation des transports vers le nouveau centre de tri de CHÊNE EN SEMINE).



Les déchets ont été triés selon différentes configuration sur 3 périodes de l'année :

- de janvier à mars de manière transitoire sur 4 sites de délestage (VILLY le PELLOUX, ORTEC THONON-LES BAINS, ALTEM, STRASBOURG)
- d'avril à au 23 octobre : sur le centre de tri de Chêne en semine, installation construite par la société EXCOFFIER, dans le cadre du marché (74 – site EXCOFFIER).
- le 23 octobre 2023, le centre de tri EXCOFFIER de Chêne-en-Semine a connu un incendie dramatique. L'ensemble de l'installation a été détruite (zone des entrants, zone de process et zone des sortants). Cela a obligé la société EXCOFFIER à aller faire trier nos déchets recyclables sur différents sites de délestage jusqu'à fin 2023.



Chêne-en-Semine

Incendie à l'éco-Pôle : pas d'impact sur le tri en Haute-Savoie et Ain

Même si le centre de tri traitait l'ensemble des poubelles jaunes du département, l'incendie n'aura pas d'impact pour les particuliers ou les collectivités. Les déchets seront pris en charge dans des centres d'autres départements. Le tri des déchets industriels continuera à se faire sur place.

Même si le coup est rude et le moral touché, les équipes du groupe Excoffier se sont vite mises au travail après l'incendie qui a ravagé l'éco-Pôle de Chêne-en-Semine dans la nuit de dimanche à lundi. Sur les trois bâtiments qui constituent le site : tri sélectif, bureaux et déchets industriels, seul le premier a été ravagé par le feu. Dès lundi, alors que les tas de déchets fumants continuaient à se consumer au-dehors, les employés ont pu réinvestir les locaux. Quant à la gestion des déchets industriels, elle devrait pouvoir reprendre cette semaine, le bâtiment n'ayant pas été touché.

Pas le temps de s'appesantir sur la perte du fleuron du groupe que représentait ce centre de tri ultramoderne. Ce lundi, il fallait déjà répondre à l'inquiétude des collectivités de la Haute-Savoie et de l'Ain, quant à la gestion de leurs déchets. « Au total, le site de la Semine traitait les déchets de près d'un million d'habitants des deux départements, détaille Antony Correia, coordinateur de direction du groupe



L'éco-Pôle de Chêne-en-Semine est à l'arrêt pour plusieurs mois.
Photo Le DL/Greg Yetcheniza

Excoffier. Ça représente 2 500 à 3 000 tonnes de déchets par mois. Mais nous étions préparés à faire face à un éventuel sinistre. Il peut toujours y avoir une panne mécanique. Donc il y a des plans de secours qui ont immédiatement été activés. »

Les déchets transportés vers d'autres centres de tri

Rien ne changera ainsi pour le particulier qui peut en toute tranquillité continuer à trier ses déchets. Ceux-ci continueront à être acheminés vers des points de collecte et c'est à partir de là que leur destination changera : « Jusqu'à sa-

medi, tous les chargements partaient vers le site de la Semine, poursuit le porte-parole du groupe Excoffier. Désormais, ils devront être acheminés vers d'autres sites dans d'autres départements pour y être triés. »

En France, les sites de traitement des déchets sont surdimensionnés, pour pouvoir accueillir une part supplémentaire, en cas de défaillance d'un centre voisin. Une solidarité qui a un coût financier et environnemental, mais qui permet de ne pas avoir de rupture dans le traitement des ordures.

Tous les scénarios sont envisagés aujourd'hui, y compris

la possible remise en service temporaire de l'ancienne usine de tri de Villy-le-Pelloux, aujourd'hui obsolète. Quant à l'avenir du site de la Semine, difficile pour l'heure de le prédire, alors que la fumée s'élève encore des cendres. Sachant qu'il a fallu 11 mois et 35 millions d'euros pour bâtir l'éco-Pôle, il paraît difficile d'imaginer une remise en fonction du site avant un an. D'autant que l'éventuelle reconstruction dépendra de l'état de la structure des bâtiments endommagés par la chaleur et des expertises techniques qui devront être menées sur le site. Le bâtiment étant équipé des dernières innovations en matière de

détection et de lutte contre l'incendie, le feu n'aurait pas dû se propager à l'ensemble de la structure. Il s'agira donc de comprendre le déroulement du sinistre et pourquoi les systèmes de sécurité n'ont pas fonctionné.

Pas de conséquence sur l'environnement

S'il reste des choses à comprendre et des responsabilités à déterminer, « La grande satisfaction c'est l'absence d'impact sur l'environnement, souligne Antony Correia. Les premières analyses ont permis de rassurer les riverains et le personnel sur les fumées. Et le bassin de rétention, surdimensionné, a recueilli la totalité de l'eau utilisée pour éteindre le feu, malgré les fortes précipitations de ces derniers jours. »

Pour ce qui est de l'origine du sinistre, les investigations vont se poursuivre, même si l'hypothèse accidentelle semble ne faire aucun doute. L'exploitation des bandes de vidéosurveillance n'a pas révélé d'intrusion et le timing des événements - le feu s'est déclenché dans la nuit de dimanche à lundi, alors que le site était à l'arrêt depuis plus de 24h -, semble compatible avec une montée en température lente, typique des accidents produits par des piles au lithium. Des piles qui n'ont rien à faire dans le bac de tri, mais qui se retrouvent fréquemment jetées dans les conteneurs jaunes...

● Stéphane Bouchet

3 - Prise en charge du verre d'emballage :

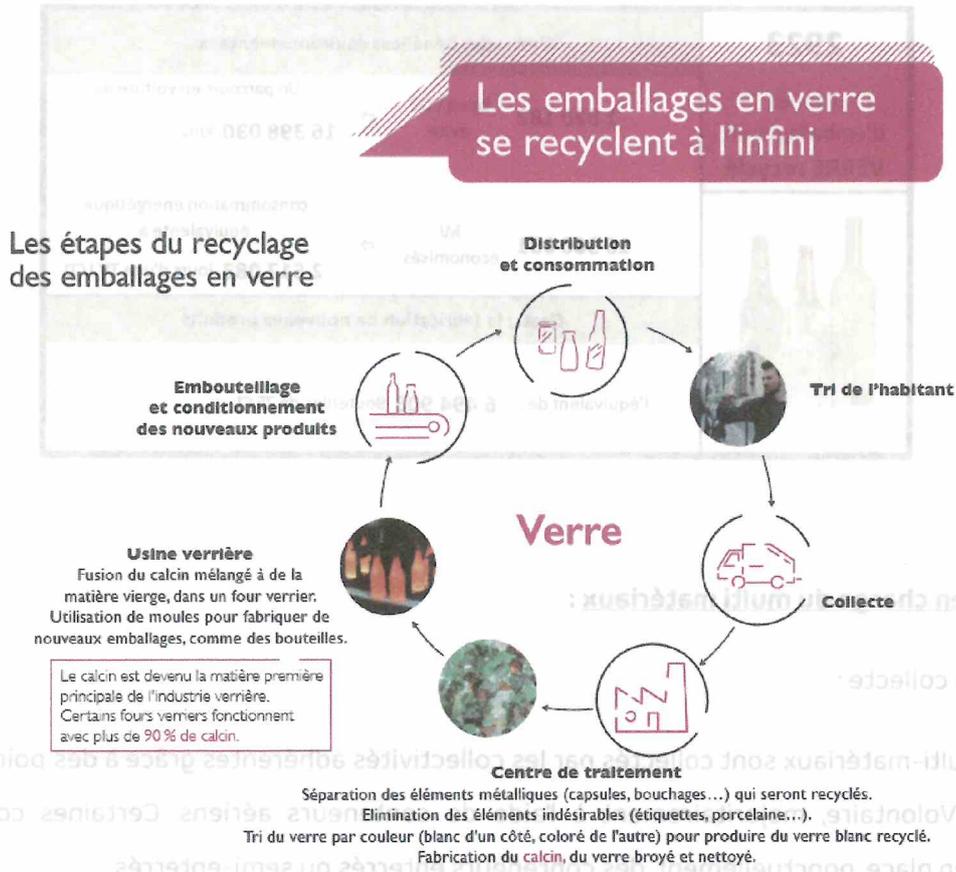
- La collecte :

Le verre est collecté par les collectivités adhérentes grâce à des P.A.V - Points d'Apport Volontaire, équipés majoritairement de conteneurs aériens (environ 150 conteneurs par flux sur l'ensemble du territoire). Certaines collectivités mettent en place ponctuellement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Le code couleur uniforme sur l'ensemble du territoire est la couleur verte.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations de CITEO, à savoir au minimum un point de collecte pour 450 habitants en milieu urbain et un point de collecte pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

Dans tous les cas, le verre collecté par les CC est stocké sur des plates-formes. Le transport du verre vers les usines de recyclage est assuré par les camions affrétés par la filière de recyclage O-I France.

Le traitement et la chaîne du recyclage :

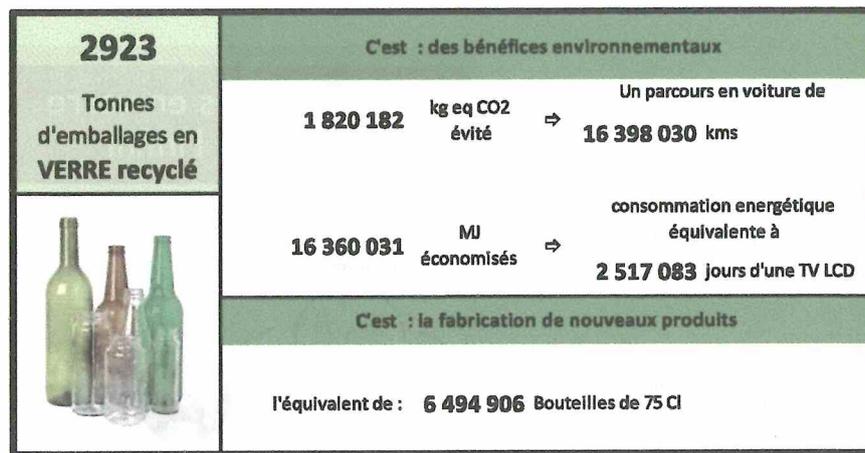


Le verre est recyclable à l'infini et à 100%. 100% des sites de traitement sont en France.

Evolution annuelle des tonnages de verre collectés sur les 3 CC.



Bénéfice environnemental du recyclage du verre (source : <https://e-tonnes.citeo.com/>)



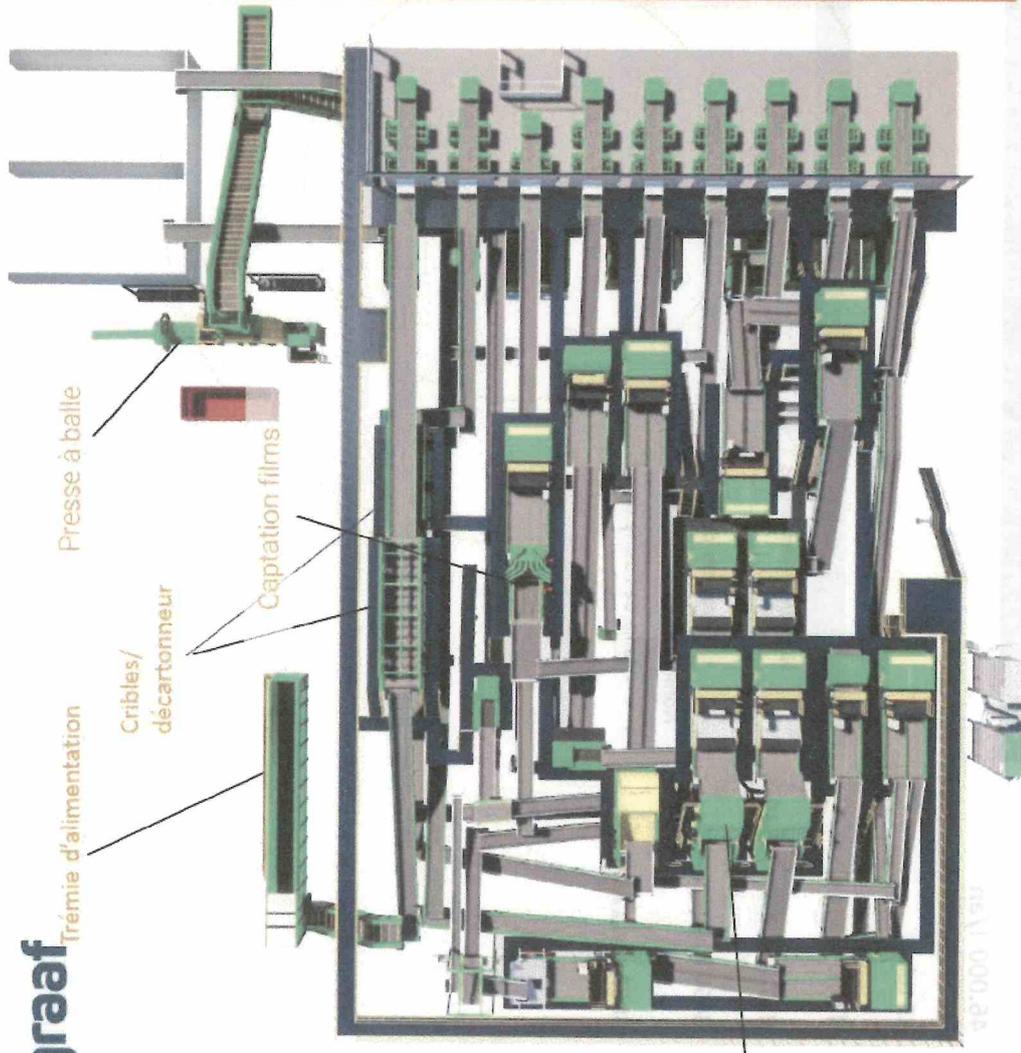
4 - Prise en charge du multi matériaux :

- La collecte :

Le flux multi-matériaux sont collectés par les collectivités adhérentes grâce à des points publics d'Apport Volontaire, majoritairement à l'aide de conteneurs aériens. Certaines collectivités mettent en place, ponctuellement, des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations de CITEO, à savoir au minimum un point de collecte pour 450 habitants en milieu urbain et un point pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

Nos collectivités adhérentes assurent l'acquisition et l'entretien des P.A.V., la collecte et le transport des deux flux jusqu'au centre de transfert de MARIGNIER situé à VILLY-LE-PELLOUX (74). La collecte est assurée exclusivement en prestation de services.



1 x Trémie d'alimentation

5 x cribles permettant de travailler des fractions homogènes (décartonnage, pré-tri, corps creux, corps plat, films...)

13 x tris optiques

- 7 pour les papiers, cartonnages
- 4 pour bouteilles, flacons, pots, barquettes en plastique
- 1 pour les films
- 1 pour contrôler les refus

1 x machine de captage des films plastiques

2 x machines à courant de foucault pour capter les grands et petits Aluminium

2 x aimants pour les grands et petits aciers

1 cabine de tri de 455 m²

- 10 tables de contrôle qualité

Une usine entièrement automatisée, jusqu'au conditionnement

- 1 x presse à balle
- 1 x presse à paquets pour les aciers

(source : EXCOFFIER Frères S.A.)



46.000 T/an

15 tph

92 %

Disponibilité minimum

250 Jours / 2 Postes / 7h30min

3450 h Capacité tri réel

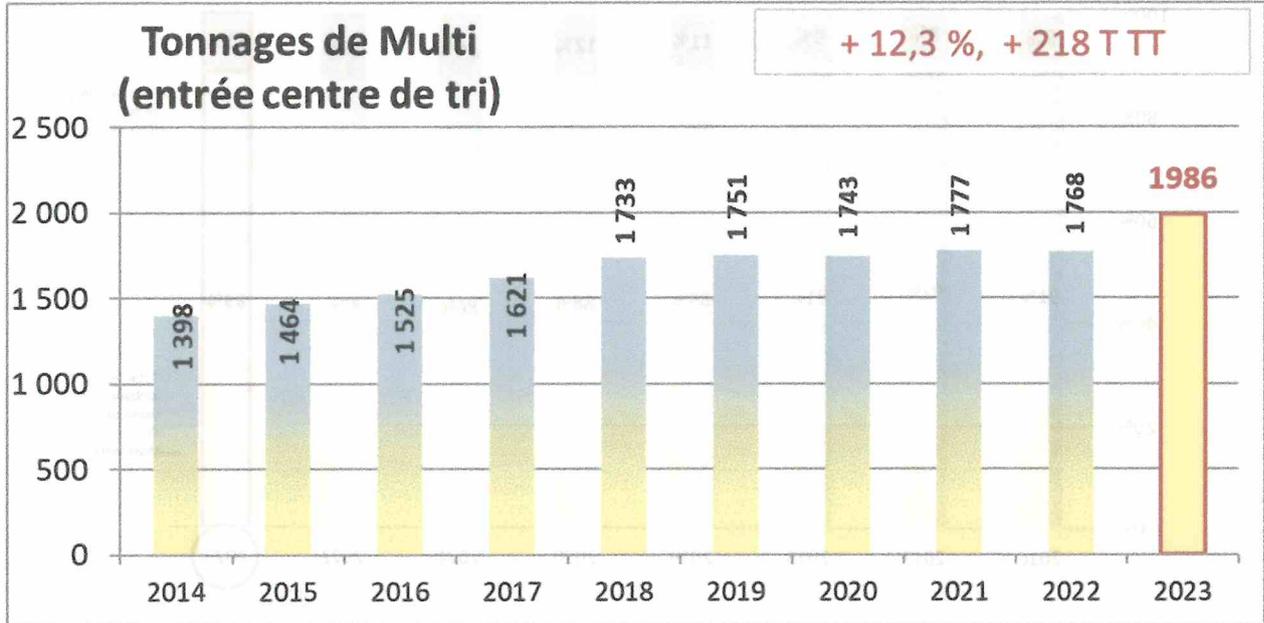
3067 h Temps d'utilisation de la ligne

Evolution de l'outil de tri

	Ancien centre de tri	Nouveau centre de tri
Nombre de machines	12	26
Débit de tri	5 T/h	15 T/h
Capacités de tri	22 000 T/an	46 000 T/an
Nombre d'opérateurs par équipe	27	29
Taille de l'usine de tri	1800 m ²	7820 m ²

- Evolution annuelle des tonnages collectés pour chaque flux :

Les tonnages d'emballages-papiers sont en forte augmentation en 2023 du fait notamment du passage à l'extension des consignes de tri : + 12,3% / à 2022.

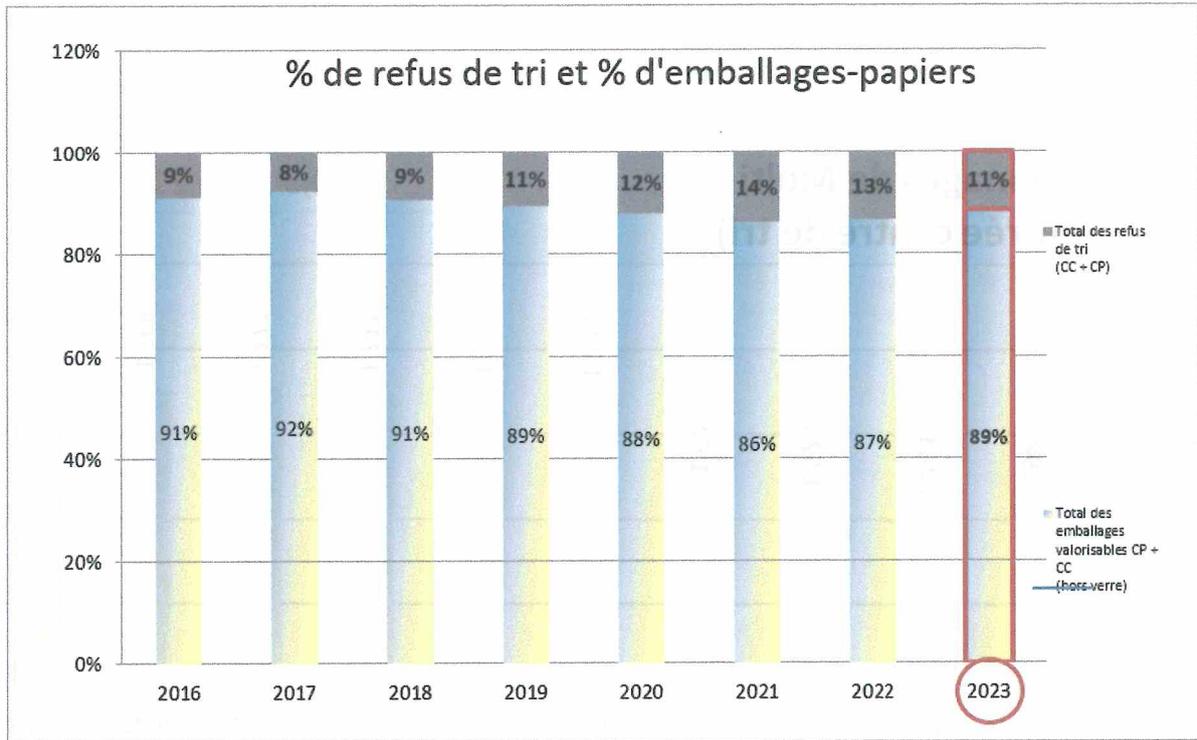


Le taux de refus augmentait régulièrement depuis quelques années et s'était stabilisé en 2023. Le taux de refus redescend à 11 % de la totalité du flux multimatériaux. Cela signifie que 89 % des déchets qui entrent au centre de tri sont recyclés.

- Bénéfices environnementaux - équivalence en « nombre d'emballages » et quantités de produits nouvellement fabriqués

Flux	Quantité (kg)	Équivalence (nombre d'emballages)
Flux multimatériaux	1 986 000	1 986 000
Flux papier	1 768 000	1 768 000
Flux verre	1 777 000	1 777 000
Flux plastique	1 743 000	1 743 000
Flux métal	1 751 000	1 751 000
Flux textile	1 621 000	1 621 000
Flux bois	1 525 000	1 525 000
Flux autres	1 464 000	1 464 000
Flux refus	1 398 000	1 398 000

● **Les refus de tri :**



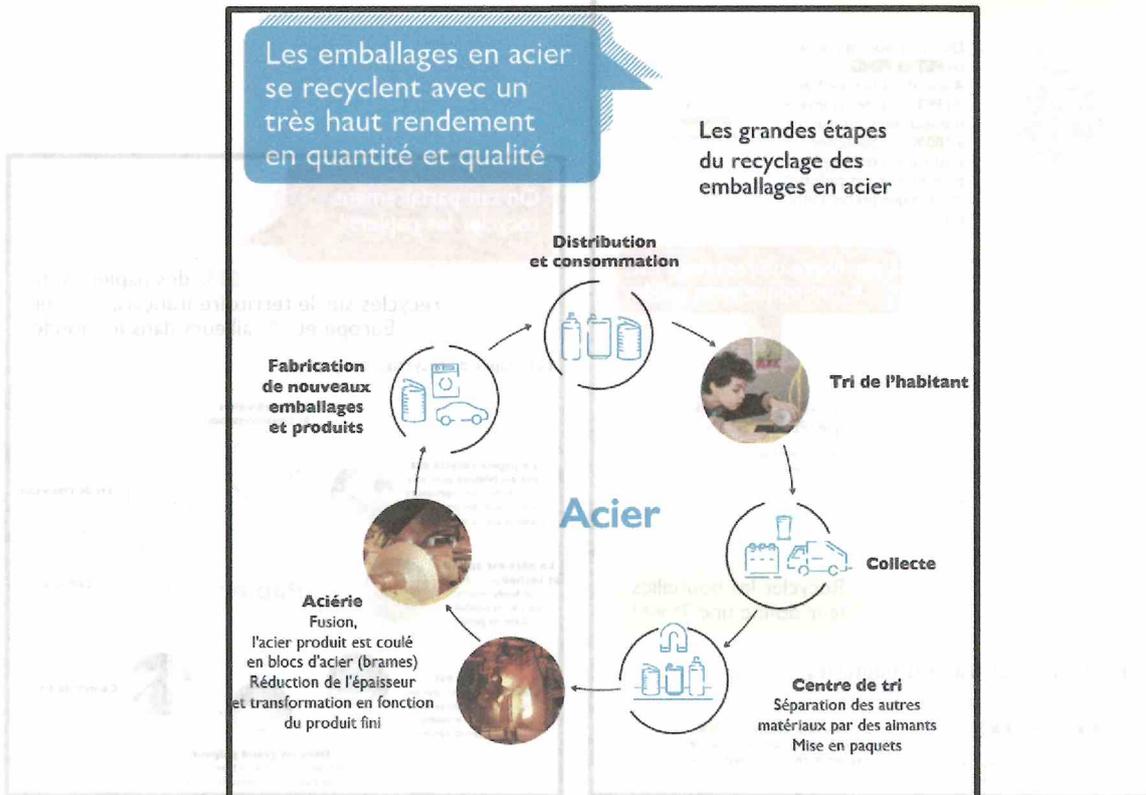
Le taux de refus augmentait régulièrement depuis quelques années et s'était stabilisé en 2022. En 2023, le taux de refus redescend à **11 %** de la totalité du flux multimatériaux. Cela signifie que **89%** des déchets qui entrent au centre de tri sont recyclés.

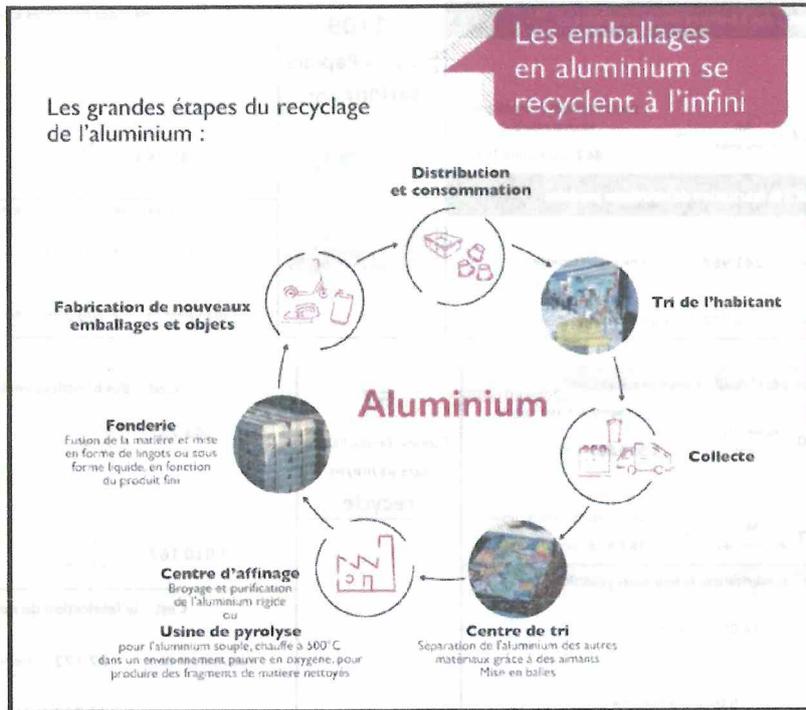
- **Bénéfices environnementaux - équivalence en « nombre d'emballages » et quantités de produits nouvellement fabriqués.**

<p>70 Tonnes d'emballages en Acier recyclé</p>	<p>C'est : des bénéfices environnementaux</p> <p>102 958 kg eq CO2 évité ⇒ Un parcours en voiture de 927 602 kms</p> <p>570 945 MJ économisés ⇒ consommation énergétique équivalente à 87 821 jours d'une TV LCD</p>		<p>13 Tonnes d'emballages en Alu recyclé</p>	<p>C'est : des bénéfices environnementaux</p> <p>96 417 kg eq CO2 évité ⇒ Un parcours en voiture de 868 650 kms</p> <p>1 652 465 MJ économisés ⇒ consommation énergétique équivalente à : 254 231 jours d'une TV LCD</p>	
	<p>C'est : la fabrication de nouveaux produits</p> <p>l'équivalent de : 907 Lave-vaisselles</p> <p>l'équivalent de : 977 m de rail de train</p>			<p>C'est : la fabrication de nouveaux produits</p> <p>l'équivalent de : 3 658 Cadre de vélos de course (2kg)</p> <p>l'équivalent de : 7 337 Cadre de trottinette (1kg)</p>	

<p>31 Tonnes de Briques recyclées</p> 	<p>C'est : des bénéfices environnementaux</p> <p>2 904 MJ économisés ⇒ consommation énergétique équivalente à 447 jours d'une TV LCD</p> <p>C'est : la fabrication de nouveaux produits</p> <p>l'équivalent de : 241 967 Rouleaux de papier toilette</p> <p>l'équivalent de : 6 972 Rouleaux d'essuie-tout</p>	<p>1109 Tonnes de Papiers cartons recyclé</p> 	<p>C'est : des bénéfices environnementaux</p> <p>140 289 MJ économisés ⇒ consommation énergétique équivalente à 21 581 jours d'une TV LCD</p> <p>C'est : la fabrication de nouveaux produits</p> <p>l'équivalent de : 4 162 077 Boîtes à chaussures</p> <p>l'équivalent de : 2 200 256 Boîtes cartons ondulé pouvant contenir 6 bouteilles</p>
<p>92 Tonnes d'emballages en en PET recyclé</p> 	<p>C'est : des bénéfices environnementaux</p> <p>Un parcours en voiture de 216 870 kg eq CO2 évité ⇒ 1 953 867 kms</p> <p>2 907 912 MJ économisés ⇒ consommation énergétique équivalente à 163 574 jours d'une TV LCD</p> <p>C'est : la fabrication de nouveaux produits</p> <p>l'équivalent de : 48 091 Couettes</p> <p>l'équivalent de : 536 Ours en peluche</p>	<p>67 Tonnes d'emballages MIX PE/PP/PS recyclé</p> 	<p>C'est : des bénéfices environnementaux</p> <p>Un parcours en voiture de 143 232 kg eq CO2 évité ⇒ 1 290 437 kms</p> <p>2 010 167 MJ économisés ⇒ consommation énergétique équivalente à 309 293 jours d'une TV LCD</p> <p>C'est : la fabrication de nouveaux produits</p> <p>l'équivalent de : 77 172 Arrosoirs</p> <p>l'équivalent de : 334 343 Boîtes de lubrifiants</p>

• Les chaînes du recyclage des principaux matériaux :





Les bouteilles en plastique sont recyclables

Elles sont majoritairement en PET et PEHD. Aujourd'hui, le recyclage du PET, celui des bouteilles transparentes, est maîtrisé à 100% : les bouteilles sont triées puis broyées pour former des paillettes de plastique prêtes à être réutilisées.

Un processus circulaire et vertueux

Leur filière de recyclage est économiquement solide

8 usines recyclent les bouteilles en plastique (PET) en France. Elles fabriquent du plastique recyclé, le rPET, utilisé comme le PET vierge.

Recycler les bouteilles leur donne une 2^e vie !

Pour fabriquer d'autres bouteilles...

4 x = 3 x
Avec 4 bouteilles recyclées on en fabrique 3 nouvelles

On trouve en moyenne 25% de PET recyclé dans les bouteilles intégrant du recyclé, et jusqu'à 100%!

On sait parfaitement recycler les papiers !

61% des papiers sont recyclés sur le territoire français, 38% en Europe et 1% ailleurs dans le monde.

Les étapes du recyclage des papiers :

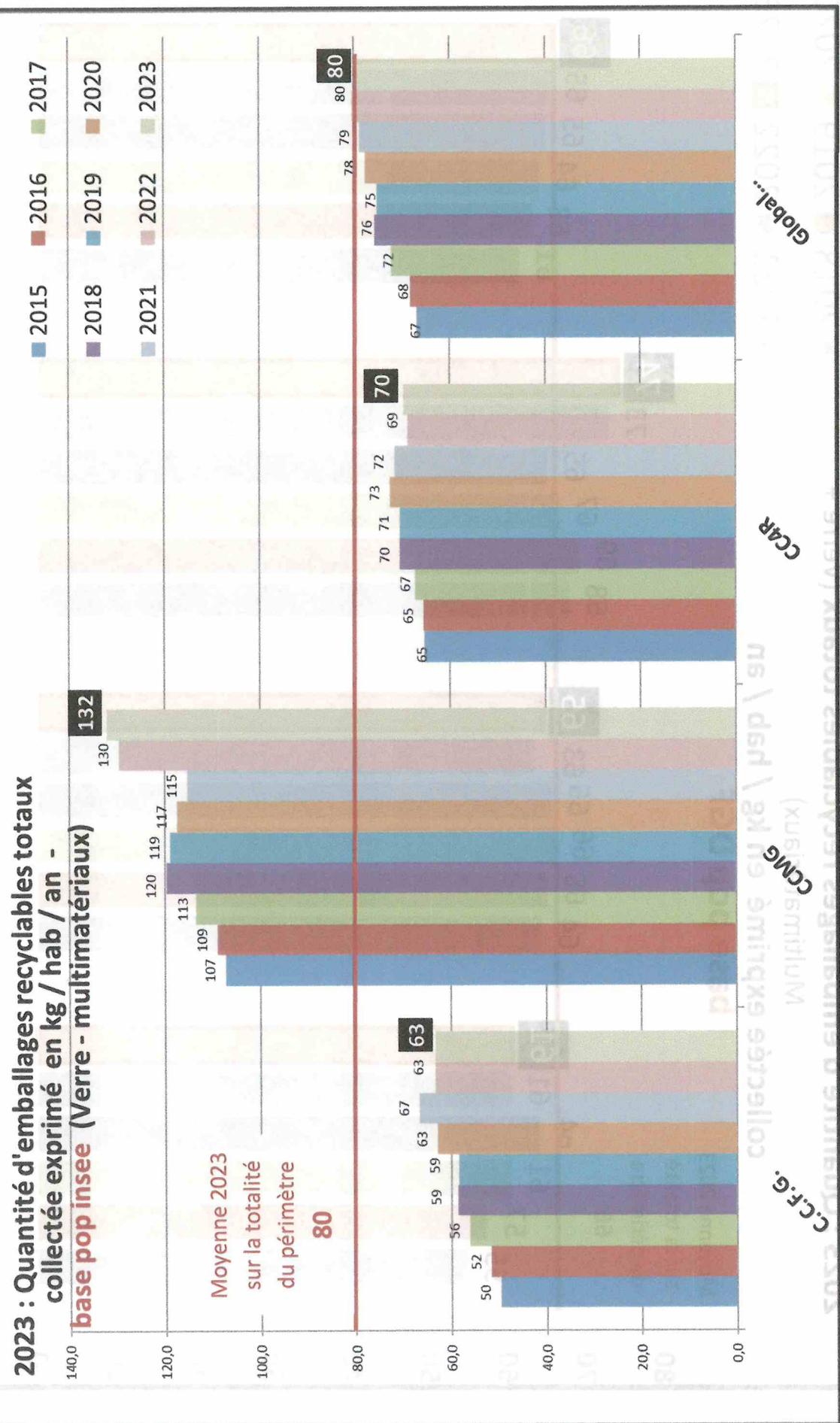
Papier

- Distribution et consommation**
- Tri de l'habitant**
- Collecte**
- Centre de tri**
Dans un grand pulpeur, les papiers triés sont brassés avec de l'eau pour former une pâte.
- Mûrissement**
La pâte est mélangée pour enlever les encres, et filtrée pour retirer par exemple les spirales et agrafes.
- Séchage**
La pâte est aplatie et séchée pour devenir une feuille géante. En 1 h, on produit 110 km de papier.
- Fabrication de produits en papier**
Le papier recyclé est mis en bobine pour être envoyé chez les imprimeurs ou fabriquer des produits en papier (cahiers, enveloppes...)



Références :

France : 82 = , Région = 81 ; Dép. 74 = 90

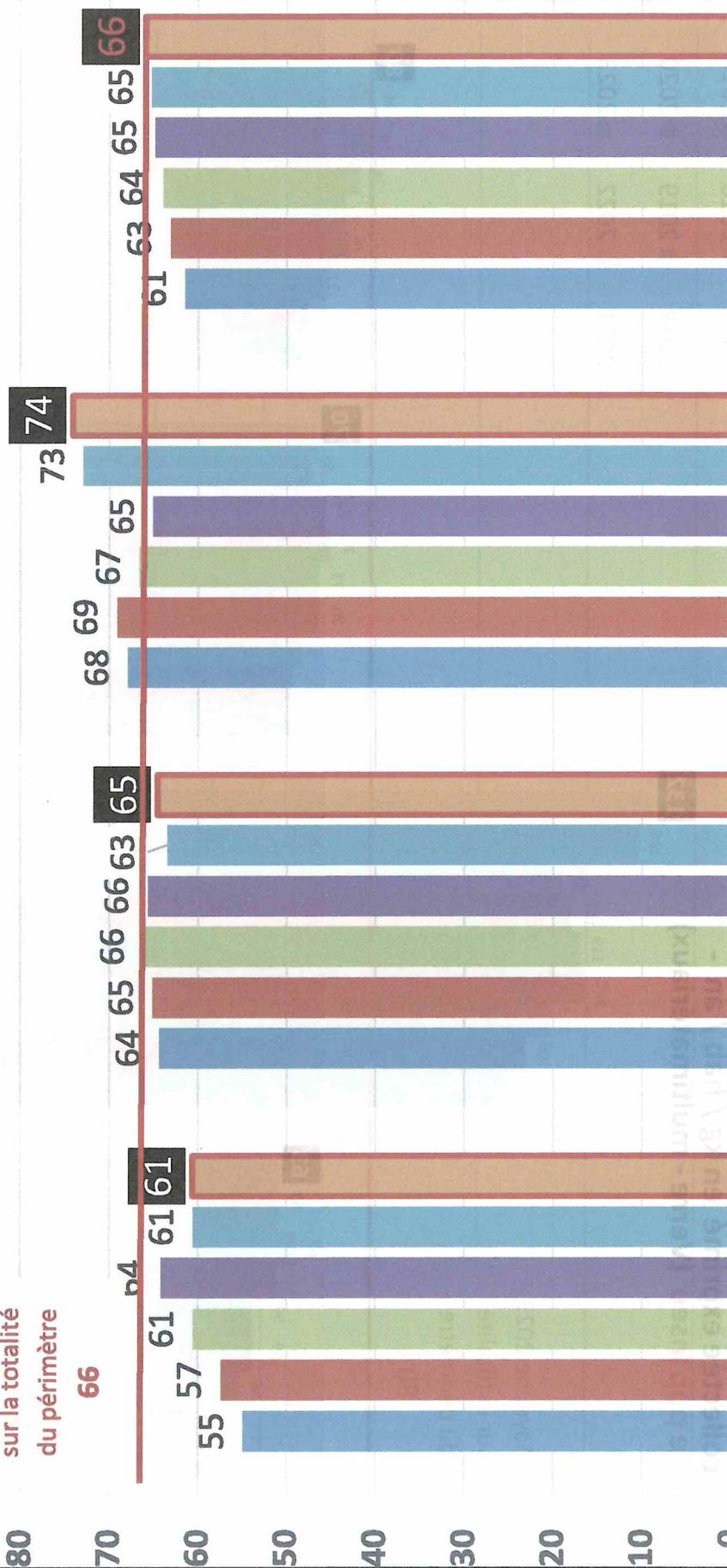




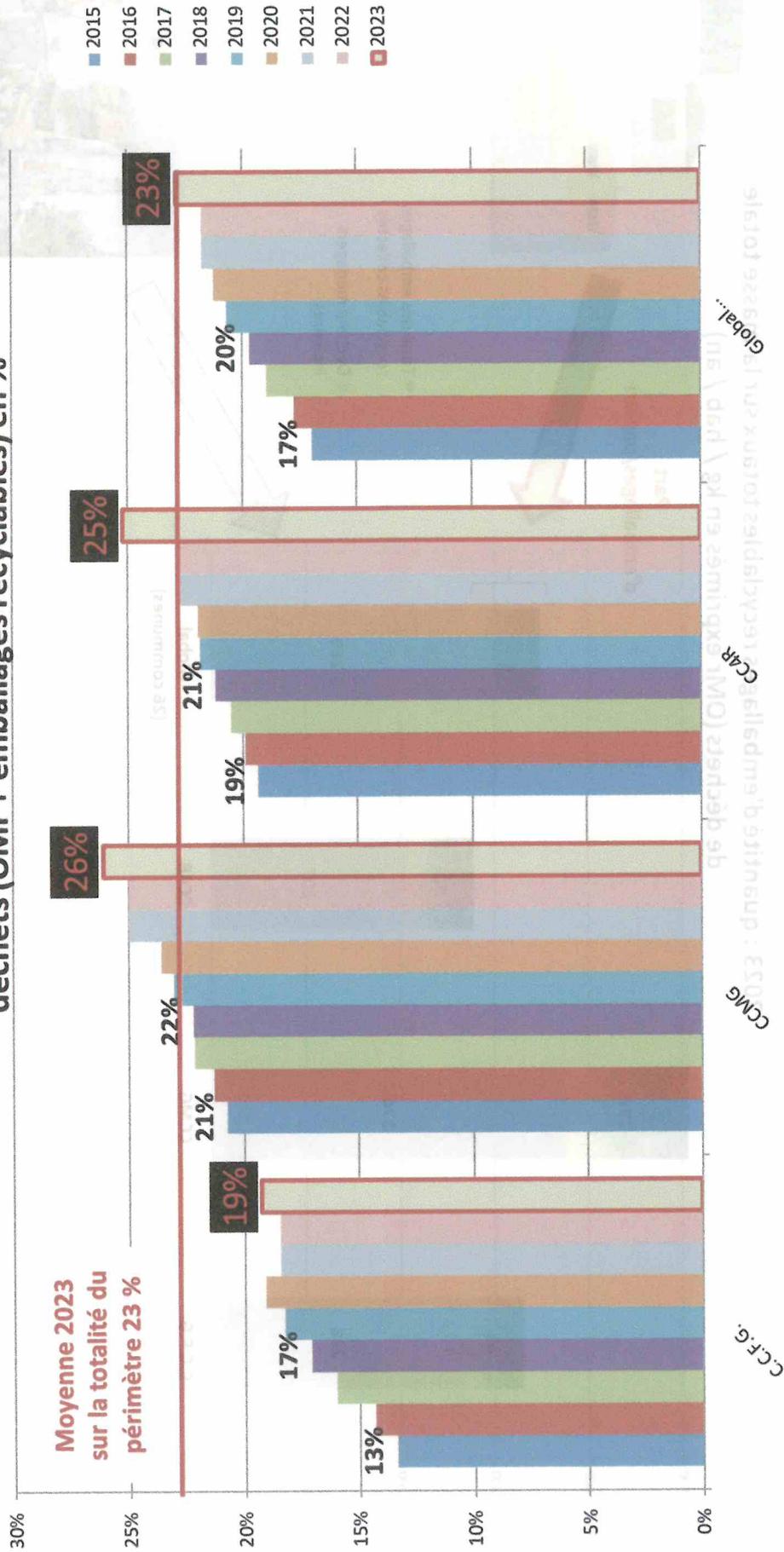
**2023 : Quantité d'emballages recyclables totaux (Verre +
Multimatériaux)
collectée exprimé en kg / hab / an
base pop DGF**

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022
- 2023

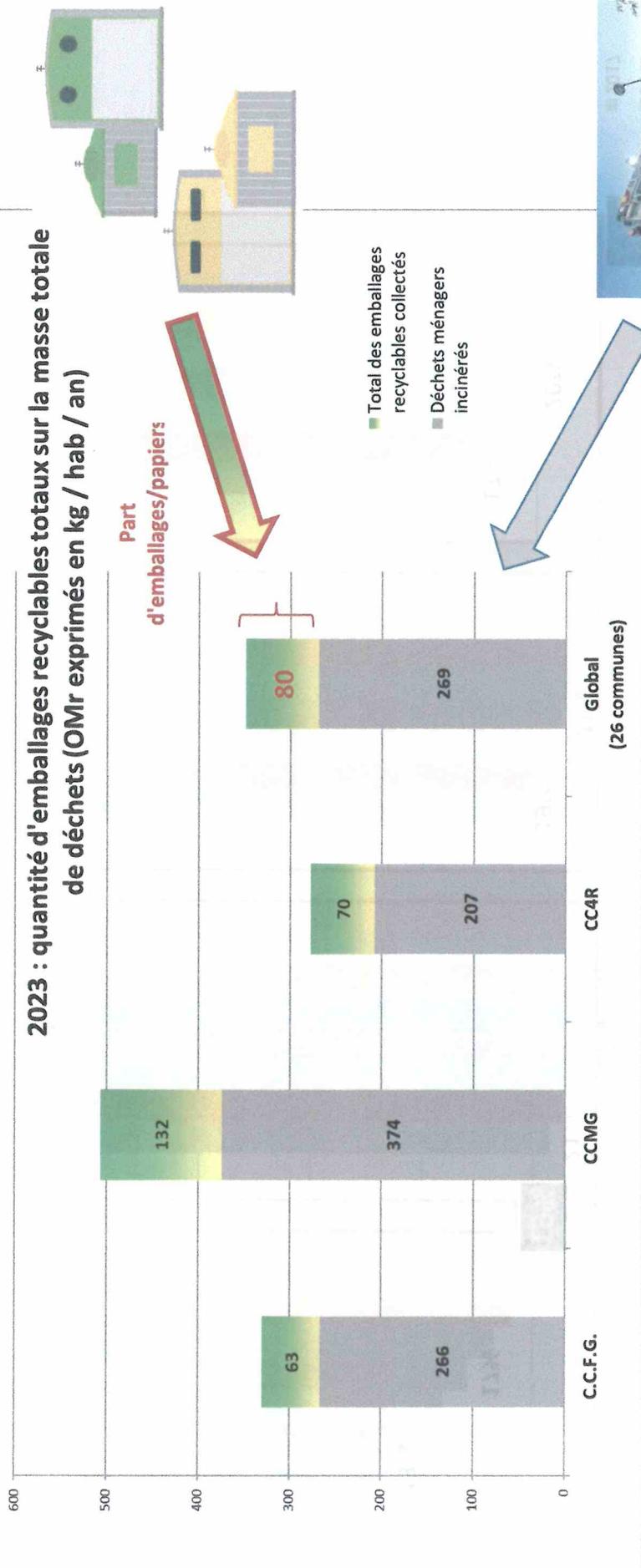
Moyenne 2023
sur la totalité
du périmètre
66



2023 : part d'emballages recyclables totaux collectés sur la masse totale de déchets (OMr + emballages recyclables) en %



2023 : quantité d'emballages recyclables totaux sur la masse totale de déchets (OMr exprimés en kg / hab / an)



D - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1- Compostage individuel :

Depuis 2008, le SYDEVAL a lancé une opération d'accompagnement au compostage des biodéchets des ménages. Cette opération vise à détourner des filières traditionnelles (incinération et déchetteries) les déchets alimentaires (préparation et restes de repas), ainsi que les déchets verts, afin de limiter les coûts de gestion et l'impact environnemental.

Pour ce faire, le syndicat propose la mise à disposition de matériels de compostage : un composteur de 420 litres, un bio-seau et un guide de compostage.



Les animateurs compost du syndicat assure la livraison, le montage du composteur et transmettent aux foyers volontaires, les informations essentielles de fonctionnement lors d'un entretien, à domicile, de 15 minutes environ.

Nombre de composteurs installés par le SYDEVAL au 31 décembre 2023 sur l'ensemble du périmètre de compétence (26 communes).

Communes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023 / à 2022.	% de dotation (nb. total de composteurs installés / nb de logements individuels (Hors résidences secondaires))
AIZE			95	127	132	141	145	150	155	159	166	171	176	188	191	198	4%	4%
BONNEVILLE			131	240	261	285	295	303	310	340	346	373	385	411	425	432	4%	27%
BRISON			28	28	36	39	39	51	52	52	59	59	59	59	57	57	0%	9%
CHATILLON			95	100	107	110	112	115	117	118	120	123	125	131	140	145	3%	27%
CONTAMNE			74	87	98	103	105	113	121	127	133	138	140	148	148	148	1%	20%
FAUCIGNY			53	54	57	58	62	69	69	70	70	72	73	73	73	73	0%	27%
FILLIGNES																		10%
LA RIVIERE ENVERSE			34	39	39	39	39	41	42	42	42	43	44	52	57	61	16%	16%
LA TOUR			62	71	78	83	85	85	86	86	88	90	91	92	93	93	0%	27%
MARCELLAZ			56	68	70	76	76	79	80	81	83	87	89	92	101	107	6%	28%
MARIGNIER	349		425	472	481	502	520	528	537	569	574	585	598	611	631	648	2%	36%
MEGEVETTE			40	43	49	49	50	51	51	51	51	51	51	51	52	51	0%	13%
MEUSY			174	200	213	217	222	229	230	234	244	249	252	267	276	281	3%	26%
MORILLON			41	48	51	51	51	51	52	54	55	59	59	61	63	65	5%	11%
ONNION			69	93	100	109	110	115	116	132	137	139	139	135	137	138	1%	20%
PELLONNEX			116	125	131	141	143	144	145	147	147	148	148	152	154	161	5%	32%
GLIERES VAL DE BORNE			48	39	51	55	62	72	74	75	75	79	84	89	90	95	7%	8%
SAINTE JEORE			157	153	171	161	165	165	160	164	170	174	178	181	183	184	3%	27%
SAMOENS			133	132	137	135	141	145	147	151	154	154	158	172	182	187	6%	18%
SIXT FER A CHEVAL			26	47	51	54	57	61	64	65	68	70	74	77	79	82	4%	10%
ST JEAN THOLOME			78	84	88	96	101	102	102	104	102	103	104	107	110	114	4%	23%
TANINGES			146	153	200	212	224	227	239	249	258	272	278	288	301	325	7%	22%
VERCHAIX			73	92	95	95	99	100	101	103	105	110	115	115	119	122	3%	20%
VILLE EN SALLAZ			59	61	63	67	68	71	73	73	74	74	75	75	75	75	3%	3%
VIUZ EN SALLAZ			262	314	344	372	379	382	381	401	408	419	427	435	438	457	3%	29%
VOUGY			39	45	51	54	55	55	51	51	53	54	54	54	56	59	6%	15%
Nb. de composteurs en place (26 communes)	359	1 370	2 687	3 042	3 215	3 419	3 518	3 593	3 704	3 807	3 902	4 014	4 106	4 271	4 390	4 553	163	Composteurs installés en 2023
Variation du nb. de composteurs / à l'année précédente.		282%	66%	13%	5%	6%	3%	2%	3%	3%	2%	3%	2%	4%	3%	4%	4%	
Tonnages d'épandus / an grâce au compostage.	80,775	308,25	604,575	684,45	733,375	769,275	791,55	808,425	833,4	856,575	877,95	903,15	923,85	960,975	987,75	1024,425		

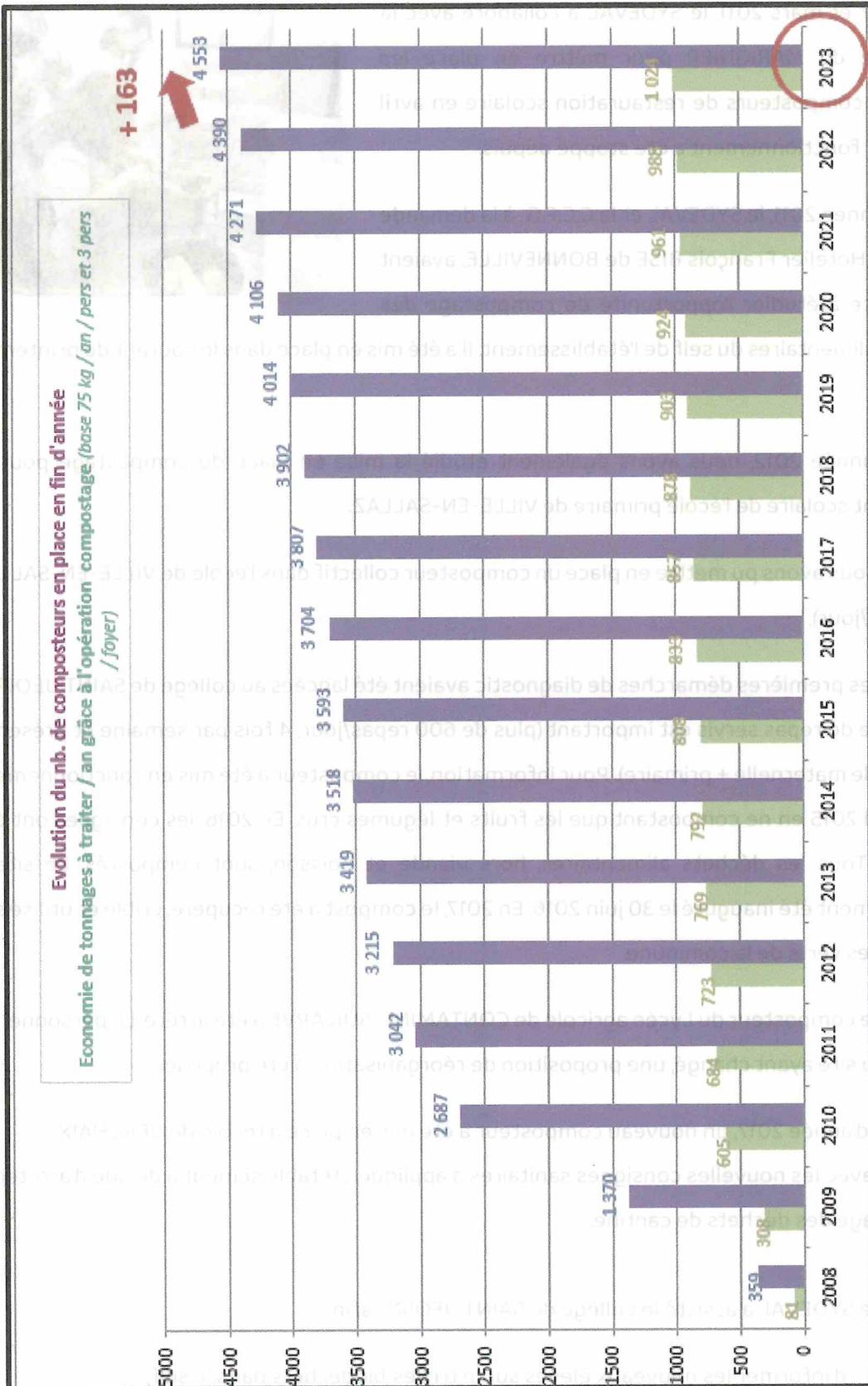
Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID : 074-247400799-20240709-DEL2024_35-DE





2- Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire :

En février et mars 2011, le SYDEVAL a collaboré avec la commune de MARIGNIER pour mettre en place les premiers composteurs de restauration scolaire en avril 2011. Leur fonctionnement a été stoppé depuis.



En fin d'année 2011, le SYDEVAL et la C.C.F.G., à la demande du Lycée Hôtelier François BISE de BONNEVILLE, avaient commencé à étudier l'opportunité de compostage des déchets alimentaires du self de l'établissement. Il a été mis en place dans le courant du printemps 2012.

En fin d'année 2012, nous avons également étudié la mise en place du compostage pour le restaurant scolaire de l'école primaire de VILLE-EN-SALLAZ.

En 2013, nous avons pu mettre en place un composteur collectif dans l'école de VILLE-EN-SALLAZ (40 repas/jour).

En 2015, les premières démarches de diagnostic avaient été lancées au collège de SAINT-JEOIRE : le nombre de repas servis est important (plus de 600 repas/jour, 4 fois par semaine et présence d'élèves de maternelle + primaire). Pour information, le composteur a été mis en fonctionnement le 25 avril 2015 en ne compostant que les fruits et légumes crus. En 2016, les consignes ont été élargies. Tous les déchets alimentaires, hors viande et poisson, sont compostés. Le site a officiellement été inauguré le 30 juin 2016. En 2017, le compost a été récupéré, criblé et utilisé sur les espaces verts de la commune.

En 2016, le composteur du Lycée agricole de CONTAMINE-SUR ARVE a été arrêté. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.

En début d'année 2017, un nouveau composteur a été mis en place à l'école de VERCHAIX.

En 2020, avec les nouvelles consignes sanitaires à appliquer, l'établissement a décidé d'arrêter le compostage des déchets de cantine.

En 2018, le SYDEVAL a assisté le collège de SAINT-JEOIRE, afin :

- d'informer les nouveaux élèves sur le tri des biodéchets dans le self,
- d'assurer la récupération et le tamisage du compost produit.

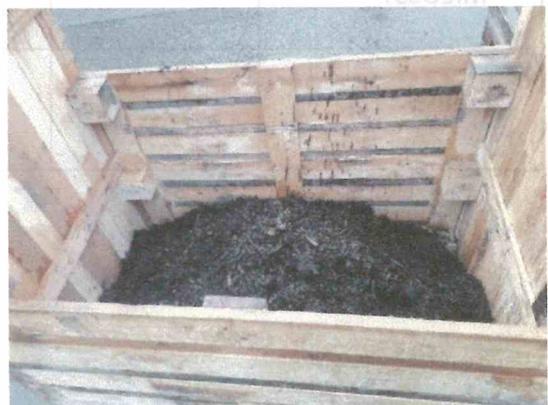
En 2019, le compost du collège de SAINT-JEOIRE a de nouveau été récupéré. Ce sont près de 2m³ de compost qui ont pu être valorisés. Cette quantité permet en théorie de fertiliser une surface de 8000m².

En début d'année 2019, une démarche a été menée au Lycée François Bise de BONNEVILLE afin de trouver parmi les lycéens des volontaires pour apporter les restes des déchets alimentaires, de la cuisine au site de compostage. Ce sont environs 70 lycéens qui se sont proposés. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.

En 2021, le lycée hôtelier de Bonneville a mis en place avec le SYDEVAL, le compostage des déchets du restaurant d'application.

En 2021, l'école primaire de GLIERES VAL DE BORNE a également commencé le compostage des déchets de cantine, représentant environ 60 repas/jour.

En 2022, l'école primaire de MIEUSSY a également démarré le compostage des déchets de cantine et du périscolaire.





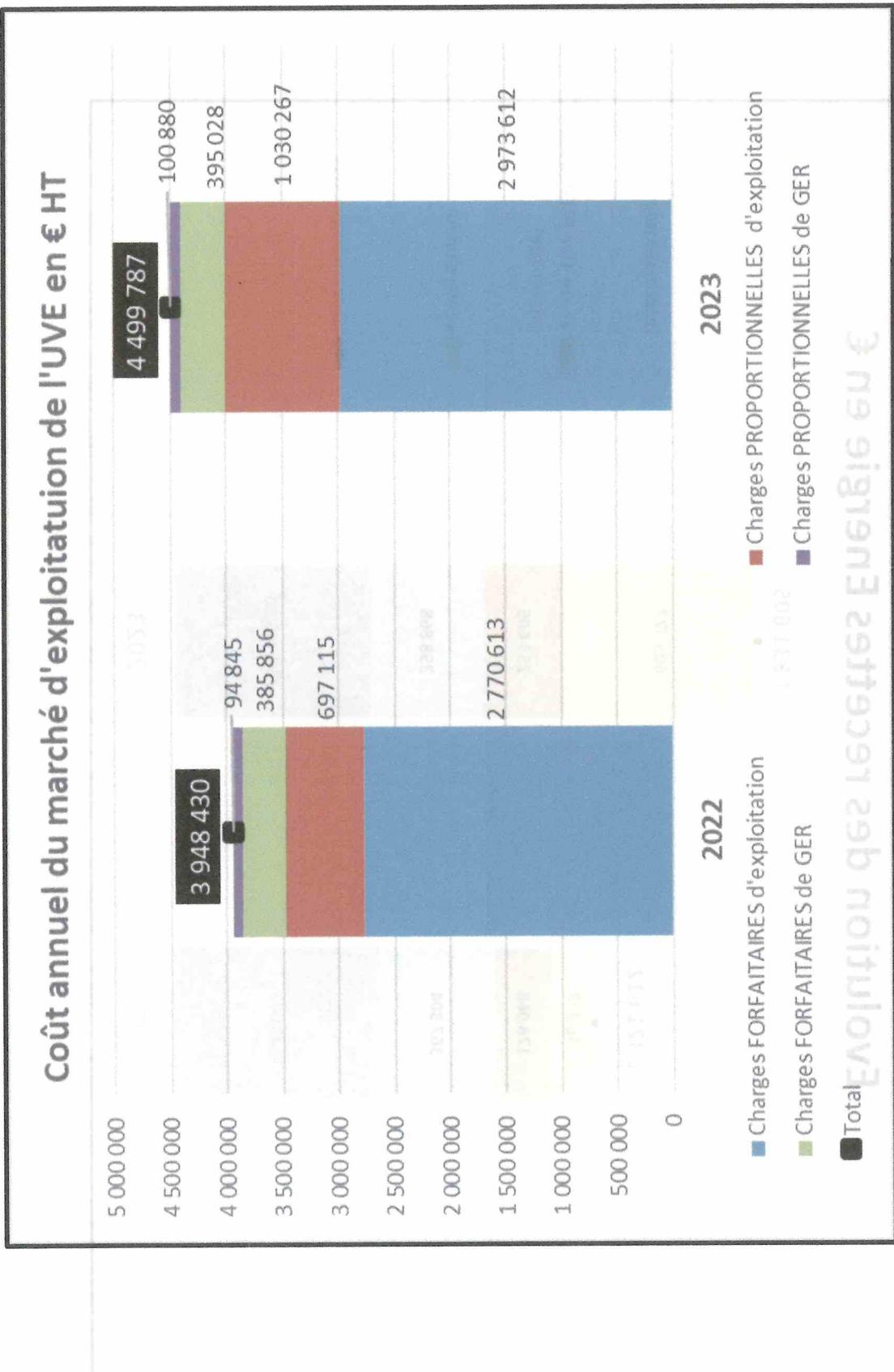
Compostage en milieu scolaire –				
Liste des établissements scolaires et indicateurs				
	de repas / jour	compostés / repas chiffre ADEME ou données pesées)	kg compostés / an.	en fonctionnement
NT-JEAN DE THOLOME (école primaire)	60	0,1	1 020	Repris en 2022
E EN SALLAZ (Primaire)	50	0,1	850	Oui
SAINT-JEOIRE (collège)	600	0.05	5 100	Oui
IERES VAL DE BORNE	60	0.1	1 020	oui
restaurant d'application lycée Bonneville	70			oui
école et périscolaire MIEUSSY	70			oui
total	850			-



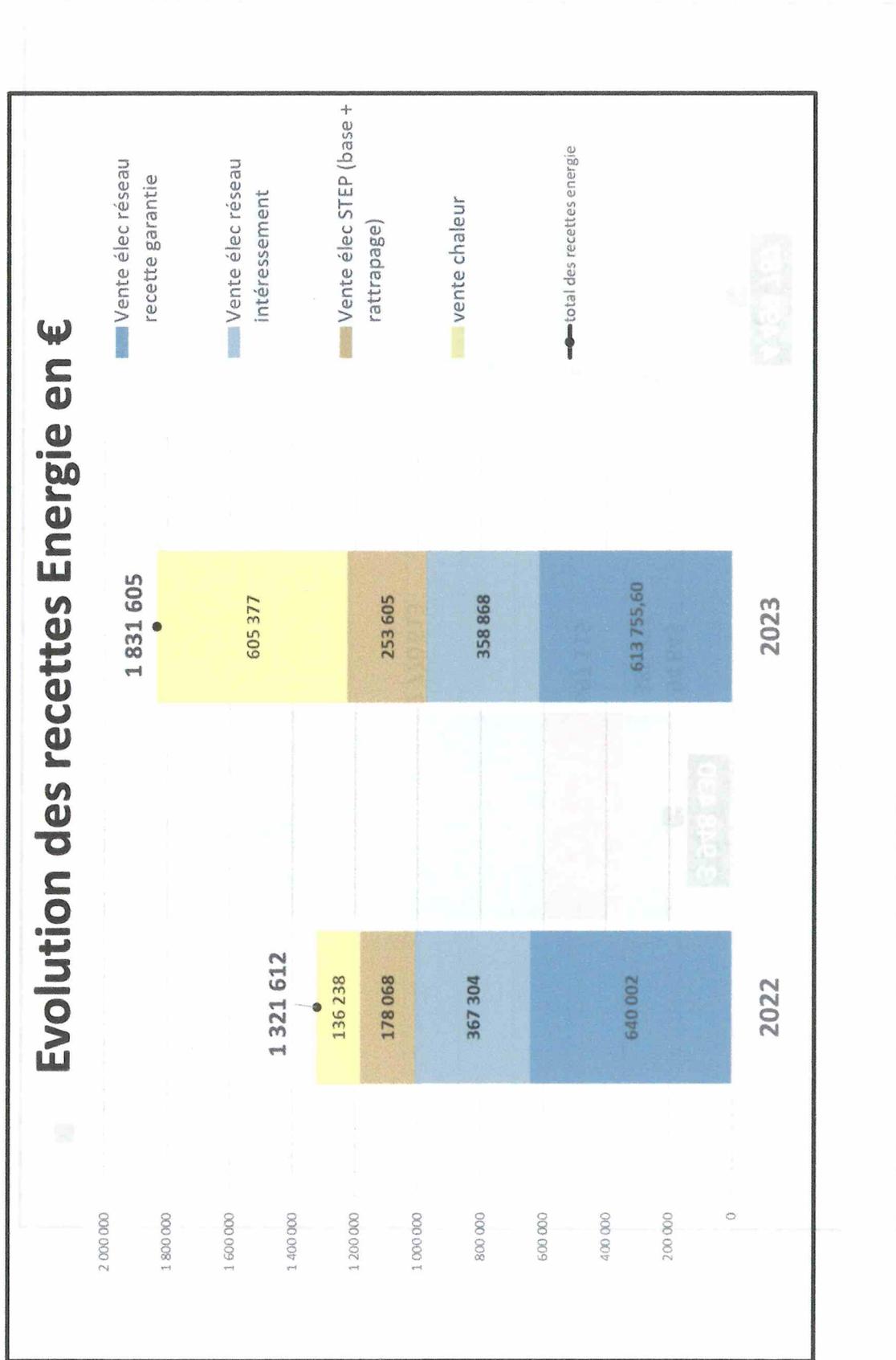
Evolution du coût du marché d'exploitation de l'UVE						
2022	Tonnage annuel contribuant		2023	Evolution de tonnage		
	total	41 869,77		total	42 927,78	3%
Total Général		Total Général		Var 2023/2022		
Charges FORFAITAIRES d'exploitation	2 770 613		2 973 612	209 000	7%	
Charges PROPORTIONNELLES d'exploitation	697 115		1 030 267	333 152	48%	
Charges FORFAITAIRES de GER	385 856		395 028	9 172	2%	
Charges PROPORTIONNELLES de GER	94 845		100 880	6 035	6%	
		3 948 430		4 499 787	551 358	14%

Le coût du marché d'exploitation a augmenté de 14 % entre 2022 et 2023 (+ 551 k€) et s'élève à 4 499 k€. Cette hausse est quasiment exclusivement due à la révision des prix. En effet, les tonnages qui influent sur les charges proportionnelles n'ont augmenté que de 3%. Les charges d'exploitation proportionnelles ont bondi de 48% soit une augmentation de + 333 k€ – Les charges d'exploitation forfaitaires ont augmenté de 7 %, soit + 203 k€.

Le marché d'exploitation est un Marché Global de Performance conclu en 2020 avec la société ARVALIA, Filiale de VEOLIA. La partie exploitation comprend une période ferme jusqu'au 31 décembre 2027 et comprend une tranche conditionnelle jusqu'au 30 septembre 2033.



Synthèse « Recettes Energie ».



OPERATIONS	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché / Contrat fin du marché	Montant (CA)
	Flux multimatériaux : transport, transport, tri, gestion des refus.	Marché de services	S.A. EXCOFFIER Frères	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2032.	550 956 €
	Soutiens à la valorisation des 5 emballages recyclables + papiers	Contrat (CAP barème F)	CITEO	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022. + 1 année de prolongation jusqu'au 31 décembre 2023.	713 107,92 €
Tri et valorisation des Emballages Recyclables	Valorisation et rachat de l'aluminium issu de la collecte sélective	Contrat	REGEAL AFFIMET	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022 + 1 année de prolongation jusqu'au 31 décembre 2023	8 494,41 €
	Valorisation et rachat des emballages en plastique issus de la collecte sélective (PETc, PETf, PEHD)	Contrat	VALORPLAST	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022 + 1 année de prolongation jusqu'au 31 décembre 2023.	43 293,12 €
	Valorisation et rachat des papiers - cartons issus de la collecte sélective (JRM, cartonnettes 5.02 Gros de Magasin, Acier)	5 Contrats	EXCOFFIER	1er/01/2018 au 31/12/2020 (+ 2x1 an possible soit maxi jusqu'à fin 2022). (Pour les J.R.M. jusqu'à fin 2021 avec 1 an en plus possible.	102 319,48
	Valorisation et rachat du verre issu de la collecte sélective	Contrat	O-I France	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022. + 1 année de prolongation jusqu'au 31 décembre 2023	68 881,28

B - BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE**1. Incinération des ménagers résiduels****1 - INCINERATION - HORS TAXES**

Chap	N° compte	Intitulé	BUDGET 2023	CA 2023
DEPENSES D'EXPLOITATION				
011		<i>Charges à caractère général</i>	4 959 300,00	4 535 117,60
	6061	Electricité achetée au réseau électrique + accès réseau enedis	90 000,00	53 863,43
	6063	Fournitures de petit équipement	1 500,00	-
	611	Prest services (Marché d'exploitation - partie exploitation OM 36 oncs)	4 208 000,00	4 004 794,48
	611	Prest services (Plan suivi environnemental)	25 000,00	-
	611	Prest services (Etudes géologiques machefers + étude piézo)	3 000,00	-
	611	assistance syane achat groupé élec pour 2024	1 000,00	1 000,00
	611	Analyses et travaux espace vert décharge "Les Valignons"	10 250,00	-
	611	Prestations diverses (assistance Stratorial pour stratégie financière)	2 000,00	-
	6135	Location brumisateurs machefers	-	-
	6161	Assurance prêt chapiteaux portes ouvertes	-	-
	617	Etude de faisabilité évolution compétence TDD + TI	88 000,00	13 000,00
	617	Etude de faisabilité plateforme de compostage	-	-
	618	Participation CSA3D	1 000,00	-
	6228	Honoraires	7 000,00	4 983,19
	6227	frais actes et contentieux	6 000,00	-
	6231	Annonces et insertions	1 500,00	-
	6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	-
	6251	Voyage et Déplacement	5 500,00	2 468,87
	6256	Mission	300,00	-
	6257	Réceptions	2 000,00	-
	627	Frais bancaires	7 000,00	361,58
	6281	Cotisation AMORCE+CSA3D	2 200,00	1 661,70
	63512	Taxes foncières	18 000,00	16 569,00
	637	Taxe électrique : CSPE sur autoconsommation UIOM	12 050,00	-
	637	TGAP	400 000,00	372 639,00
	637	Taxes communales Marignier et Vougy	66 000,00	63 776,35
012		<i>Charges de personnel</i>	30 400,00	26 609,67
	6331	Forfait mobilité	-	-
	6332	Cotisations versées au FNAL	30,00	12,18
	6336	Cotisations CNFPT - CDG	300,00	249,09
	6338	Autre impôts et taxes	50,00	36,49
	6411	Rémunération principale	14 000,00	12 147,46
	6413	Autres indemnités	8 000,00	7 799,83
	6414	Indemnité de Résidence	-	-
	6415	NBI, supp. fam. de traite	20,00	13,58
	6451	Cotisations URSSAF	2 200,00	1 838,02
	6453	Cotisations caisses retraite	4 200,00	3 893,22
	6475	Médecine du travail	100,00	49,80
	6478	Cotisations assurance personnel	900,00	-
	648	Autres charges de personnel (tickets restaurant)	600,00	570,00
65		<i>Autres charges de gestion courante</i>	94 301,00	92 791,00
	6512	Droit d'utilisation-Informatique en nuage	2 500,00	2 500,00
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00	-
	6542	Créances éteintes	1 000,00	-
	6588	Charges diverses diff impôts retenue source	10,00	-
	6588	Charges gestion: contrib A.G.	90 291,00	90 291,00
66		<i>Charges financières</i>	207 300,00	207 240,34
	66111	Intérêts de la dette	202 000,00	198 324,74
	661121	ICNE de l'exercice	10 800,00	15 969,08
	661122	ICNE de l'exercice N-1	11 000,00	11 900,16
	6688	Autres charges financières (const garantie financ -cautionnement)	5 500,00	4 846,68
	6688	Indemnités de remboursement anticipé	-	-
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	2 000,00	-
68	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-	-
	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-	-
	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	550,00	-
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	5 293 851,00	4 861 758,61
022	022	Dépenses imprévues	899,43	-
023	023	Virement à la section d'investissement	311 449,57	-
042	6811	Amortissement Travaux Unité valorisation	884 050,00	883 789,49
	6811	Amortissements	-	-
		Total Dépenses Exploitation	6 490 250,00	5 745 548,10

Chap	N° compte	Intitulé	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
RECETTES D'EXPLOITATION					
70		Ventes produits, prestations services	1 880 000,00	2 886 477,73	4 228 600,00
	701	Recette CEE			1 800 000,00
	706	Autres prestations de service (commercialisation du vide de four).	800 000,00	1 235 222,71	950 000,00
	7083	Loyer local RCU		4 500,00	3 600,00
	7088	Revente électricité au réseau ENEDIS (recette garantie)	730 000,00	1 041 675,07	1 000 000,00
	7088	Vente oraleur	350 000,00	805 079,95	475 000,00
74		Participation Collectivités territoriales	4 558 000,00	4 561 132,60	3 991 100,00
		Remb. par ARVALIA de la TGAP + Taxe comm sur ses déchets traités à l'UIOM	8 000,00	23 794,59	-
		Participation aux charges d'alimentation électrique de la STEP via l'UIOM	220 000,00	207 338,01	246 100,00
75	7588	Rétrocession part salariale tickets resto	250,00	228,00	227,99
77	773	Mandats annulés	-	941,85	-
		SOUS-TOTAL recettes réelles	6 438 250,00	7 448 779,88	8 219 927,99
042	777	Amortissements des subventions	52 000,00	51 981,87	52 200,00
		Excédent d'exploitation			1 755 213,65
		Total Recettes Exploitation	6 490 250,00	7 500 761,75	10 027 341,64
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	1641	Remboursement anticipé emprunt en cours			578 000,00
	1641	Capital dette	853 000,00	852 336,46	894 000,00
21	2135	Travaux unite de valorisation (cabinet merin ect...)			8 500,00
	2135	Mise en place de piézomètre dans l'enceinte de l'UVE			10 000,00
	2135	travaux sécurisation avenant 5			50 000,00
	2157	Brunisateurs sur plateforme mâchefers			80 000,00
23		Immobilisations en cours	602 500,00	522 692,69	734 000,00
	238	FGER (2024)	500 000,00	465 908,53	472 000,00
	2313	Travaux évolution UVE	75 000,00	26 784,16	-
	2313	Plate-forme mâchefers : MOE et travaux	24 500,00		262 000,00
27	275	Dépôts et cautionnements versés	1 200,00	1 200,00	-
		SOUS-TOTAL dépenses réelles	1 456 700,00	1 376 226,15	2 332 500,00
040	13911	Amortissement des subventions	4 100,00	4 071,27	4 100,00
	13913	Amortissement des subventions	24 400,00	24 358,00	24 400,00
	13918	Amortissement des subventions(pont à bascule) fin 2030	23 500,00	23 552,80	23 700,00
041	2136	Installations générales (int FGFR de l'année précédente)	500 000,00	374 877,78	620 000,00
001		Déficit d'investissement reporté	2 045 956,00		231 220,10
		Total Dépenses Investissement	4 054 656,00	1 803 087,80	3 235 920,10
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 757 956,43		
16	1641	Emprunt	600 000,00	600 000,00	-
27	275	Dépôts et cautionnements versés	1 200,00	1 200,00	-
040	28136	Amortissement Travaux unite de valorisation			925 000,00
	28136	Amortissement (Installations générales)	293 000,00	282 777,49	346 000,00
	28181	Amortissement (Installation générale)	591 050,00	591 012,00	592 000,00
	28184	Amortissement mobilier			-
041	238	Avances et acomptes (intégration du FGFR de l'année passée)	500 000,00	374 877,78	620 000,00
021	021	Virement de la section d'exploitation	311 448,57		753 920,10
		Excédent investissement			753 920,10
		Total Recettes Investissement	4 054 656,00	1 859 867,27	3 235 920,10

Total Recettes 10 544 906,00 9 360 629,02 13 263 261,74

Total Dépenses 10 544 906,00 7 548 635,90 13 263 261,74

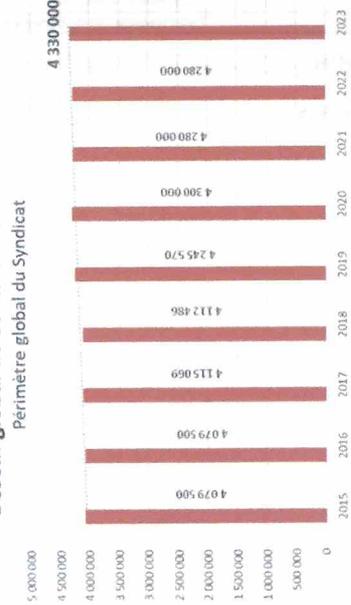
Evolution des contributions « INCINERATION » :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022	Variation 2023/2015
besoin global de contribution en € HT	4 079 500	4 079 500	4 115 069	4 112 486	4 245 570	4 300 000	4 280 000	4 280 000	4 330 000	1%	1%
Coût par tonne en € HT	111	114	115	118	120	126	127	126	125	0%	13%
Population INSEE totale	98 873	100 331	100 775	101 926	102 606	103 433	103 872	104 091	106 258	2%	7%
Tonnage total	36 652	35 768	35 664	34 861	35 443	34 039	33 653	34 010	34 536	2%	-6%
production en kg / hab.	371	356	354	342	345	329	324	327	325	-1%	-12%
coût par habitant en € HT	41,26	40,66	40,83	40,35	41,38	41,57	41,20	41,12	40,75	-1%	-1%

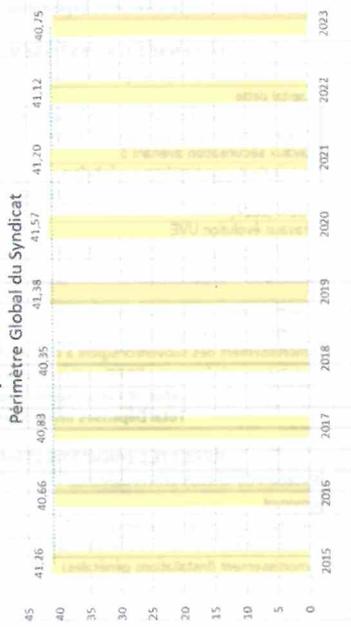
global. 36 communes.

Il est rappelé que les contributions appelées aux 4 adhérents l'année « n » sont proportionnelles aux tonnages apportés par chaque collectivité, l'année « n-1 »

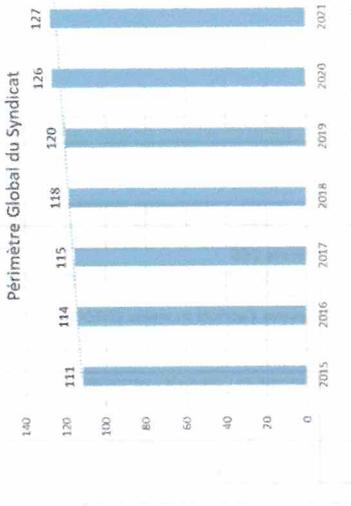
Besoin global de contribution en € HT



Coût par habitant en € HT



Coût moyen par tonne en € HT



Evolution des charges d'Incinération

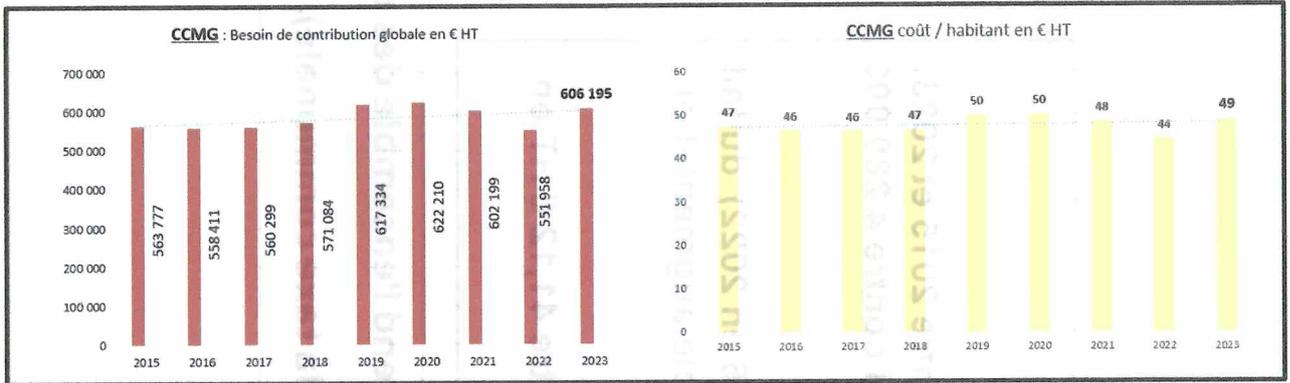
- Le besoin global de contribution a augmenté de 0,9 % par an entre 2015 et 2023. Entre 2022 et 2023, l'augmentation est de 1% : 4 330 000 € en 2023 contre 4 280 000 en 2022.
- Le prix à la tonne baisse très légèrement en 2023 (125 contre 126 en 2022) du fait de l'augmentation des tonnes contribuant (+2%) et une très faible augmentation du besoin global de contribution.
- Le coût moyen par habitant est stable en 2023 à 40,75 € HT contre 41,12 € HT en 2022.

Important : le prix de traitement pratiqué est un prix complet qui comprend l'ensemble des charges

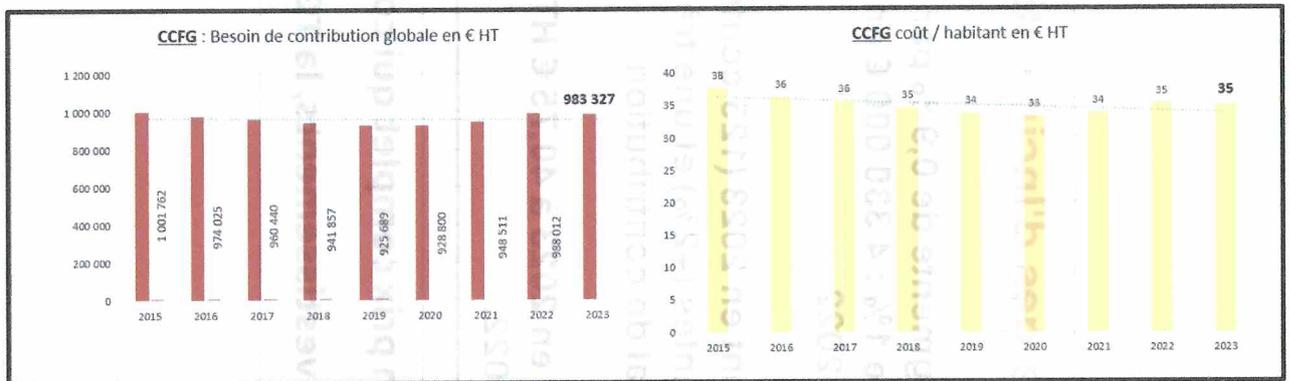
(et notamment les frais généraux, les investissements, la TGAP, la taxe communale).

Analyse détaillée par collectivité :

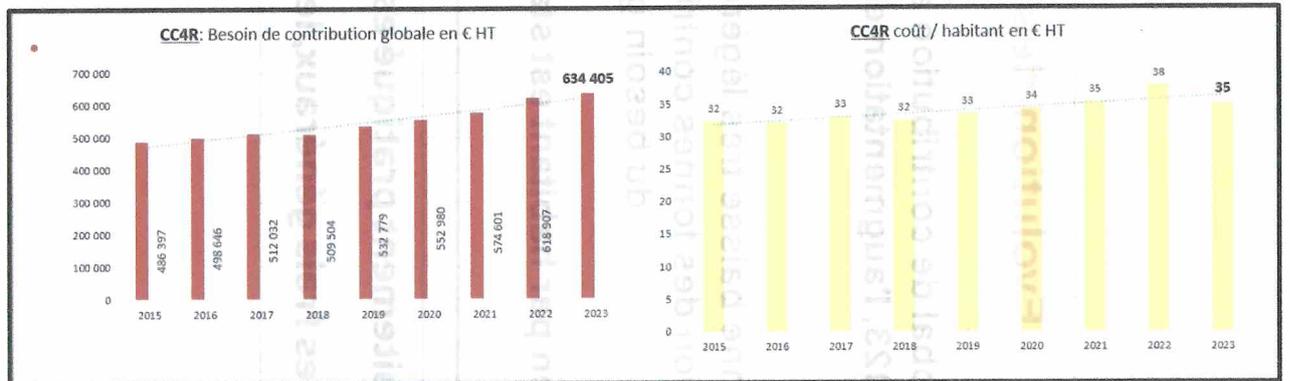
CCMG :



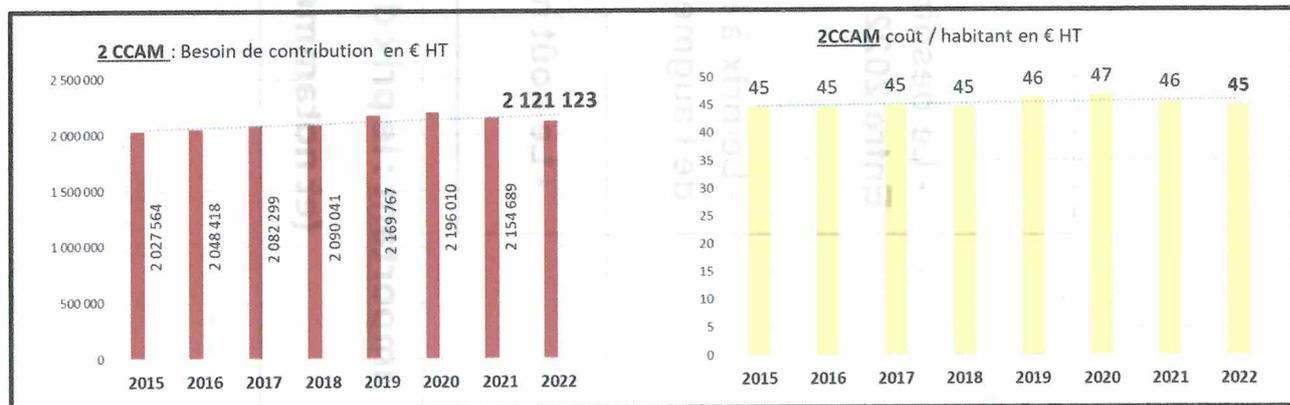
CCFG



CC4R



2CCAM



2. Tri sélectif des emballages, compostage et prévention :

N° compte		Intitulés	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Chap	Article				
011		<i>Charges à caractère général</i>	789 700,00	731 138,72	916 602,77
	6061	Electricité véhicule	-	-	500,00
	6063	Fournitures de petit équipement (composteurs) + bioeaux	20 000,00	21 522,25	16 000,00
	6063	Fournitures de petit équipement (divers)	2 500,00	2 792,14	2 000,00
	6063	Vêtement de travail	2 500,00	-	700,00
	6064	Fournitures administratives	100,00	-	100,00
	6066	Carburants	1 500,00	1 249,56	1 300,00
	6060	Autres matières et fournitures	2 000,00	-	2 117,92
	611	Prestations services (excoffier centre de tri)	658 000,00	650 000,00	860 000,00
	611	Distribution ECTP	-	10 970,40	-
	611	Prestations services (Assistance communication ext. = Tri Let M)	10 000,00	2 630,00	-
	611	Paies CDG	500,00	648,00	700,00
	61551	Entretien véhicules	2 500,00	977,93	2 200,00
	6161	Assurances véhicules	2 000,00	471,94	1 000,00
	6160	Assurance RC	16 000,00	15 633,62	16 600,00
	617	Etudes et recherches (ModeCOM pour 3 CT)	35 000,00	-	-
	610	Versements organismes formation	2 000,00	690,00	1 000,00
	6226	Honoraires	1 000,00	-	3 000,00
	6231	Insertion communication dans presse	12 500,00	9 251,38	3 000,00
	6236	Catalogues et imprimés	18 000,00	11 573,86	5 000,00
	6237	Publication	2 130,00	2 126,10	1 500,00
	6230	Divers (Goodies + flocage des 2 véhicules)	870,00	-	1 400,00
	6251	Voyage et déplacements	100,00	-	100,00
	6256	Frais de mission	200,00	-	200,00
	6257	Réceptions	1 000,00	135,73	500,00
	6261	Frais d'affranchissement	200,00	-	84,85
	6262	Télécommunications	600,00	465,97	600,00
	6281	Concours divers (Cotisation...)	500,00	-	-
012		<i>Charges de personnel</i>	132 570,00	117 543,26	126 570,00
	6331	Forfait mobilité	-	-	750,00
	6332	Cotisations versées au FNAL	100,00	67,67 €	100,00
	6336	Cotisations CNFPT - CDG	1 500,00	1 183,51 €	1 200,00
	6330	Cotisations URSSAF	300,00	173,22 €	200,00
	6411	Rémunération principale	83 000,00	57 740,58 €	61 000,00
	6413	Autres indemnités +Prime achat exceptionnelle	23 000,00	22 626,62 €	23 500,00
	6414	Prime inflation	200,00	-	0,00
	6414	Indemnités de résidence	-	-	2 100,00
	6415	NBI, supp. fam. de traite.	20,00	13,50 €	20,00
	6451	Cotisations URSSAF	14 000,00	8 735,88 €	9 000,00
	6453	Cotisation validation service agent	1 700,00	-	1 000,00
	6453	Cotisations caisses retraite CNRACL/ATIACL/RAFP	20 000,00	18 505,83 €	19 000,00
	6454	Cotisations ASSEDIC	-	-	-
	6475	Medecine du travail	300,00	249,00 €	300,00
	6470	Cotisations assurance personnel	4 800,00	4 771,45 €	4 900,00
	6470	Prestations sociales CNAS	650,00	638,00 €	650,00
	640	Autres charges de personnel (tickets restaurant)	3 000,00	2 850,00 €	2 850,00
65		<i>Autres charges de gestion courante</i>	80 360,00	77 145,66	161 081,00
	6512	Redevances pour droits photos	1 100,00	1 724,00	1 110,00
	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-
	650	Participation au budget BP	49 350,00	49 350,00	129 981,00
	650	Charges diverses gestion courante (versement incitatif)	-	-	-
	650	Charges diverses diff impôts retenue source	10,00	1,42	10,00
	650	Reversement OCPG (cartons)	29 900,00	26 070,24	30 000,00
67		<i>Charges exceptionnelles</i>	941,32	-	12 314,08
	673	Titres annulés sur exercice antérieur	941,32	-	1 314,08
	6743	Sub exceptionnelle de fonctionnement (versement sub CITEO 2CCAM).	-	-	11 000,00
		<i>SOUS-TOTAL dépenses réelles</i>	1 003 571,32	925 827,64	1 218 567,85
042	6811	Amortissements	3 055,00	3 035,34	2 115,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-	-	0,00
		Total dépenses exploitation	1 006 626,32	928 862,98	1 220 682,85

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

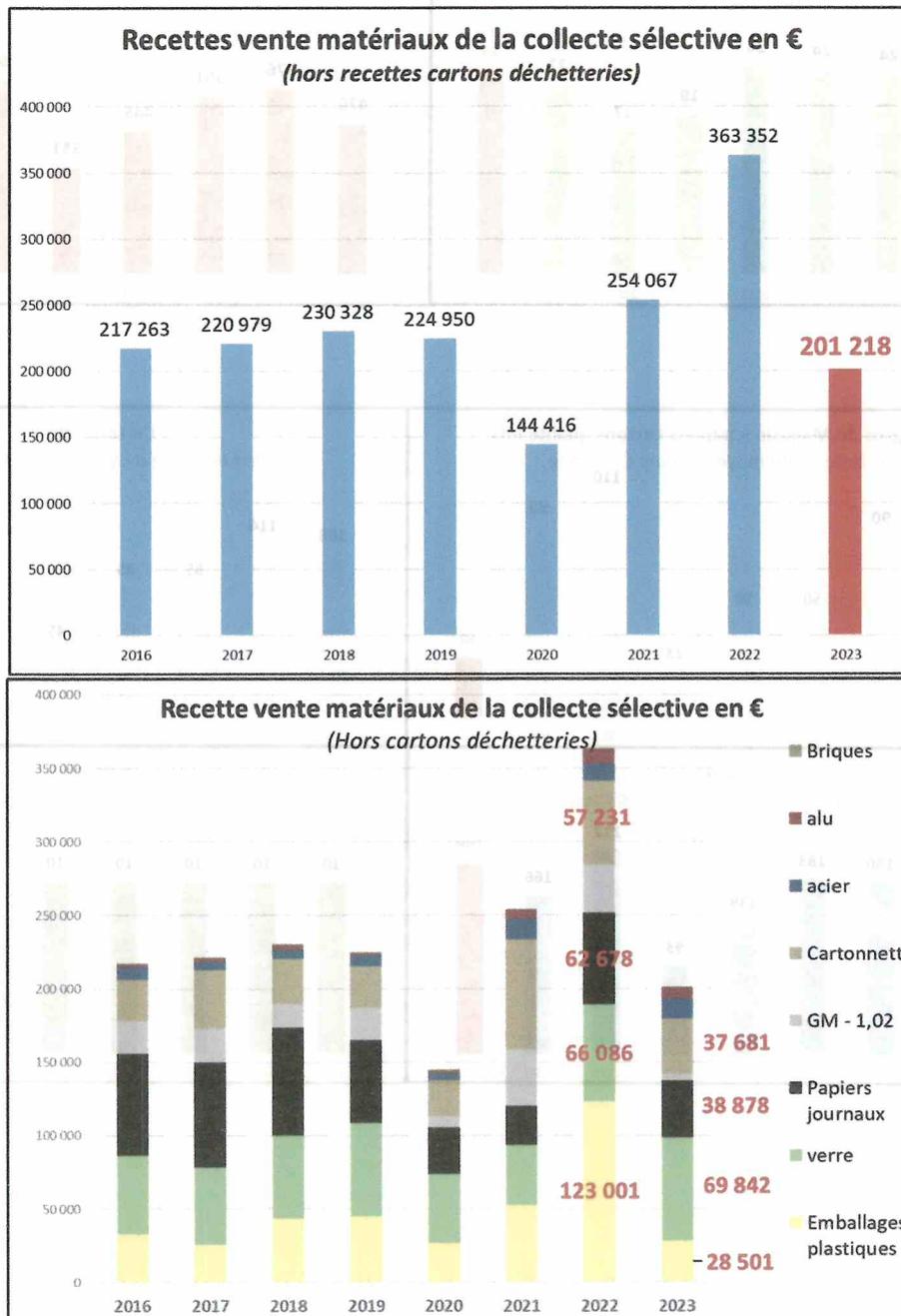


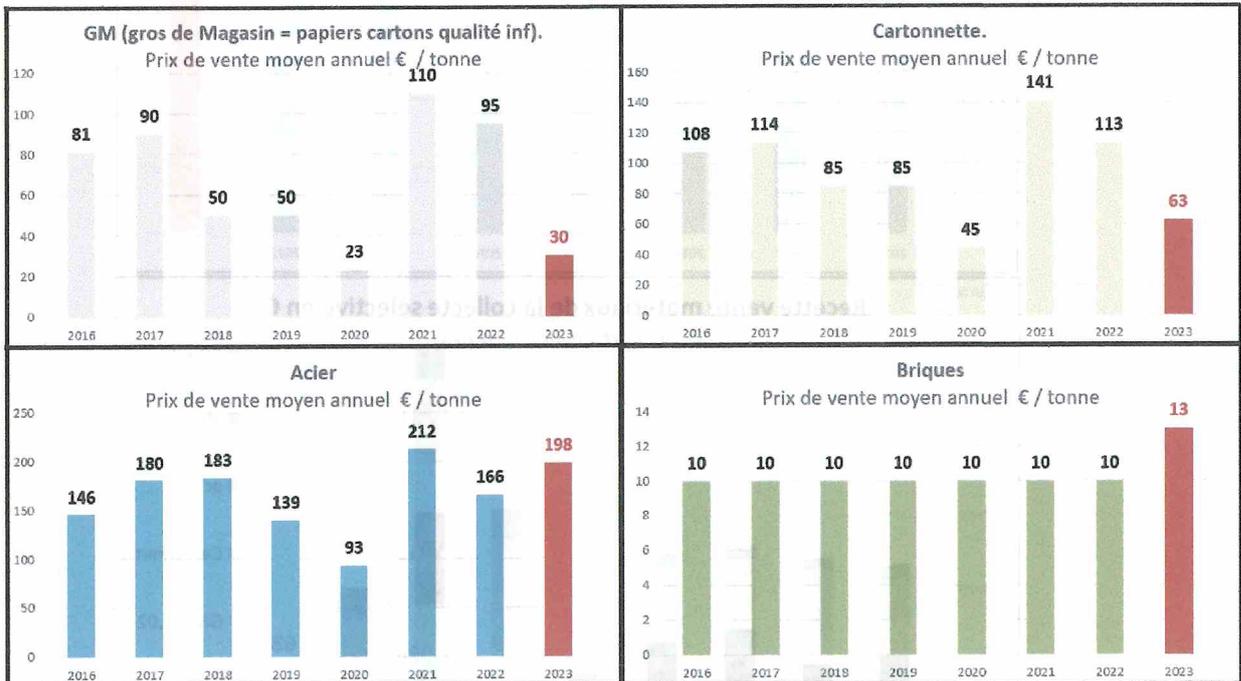
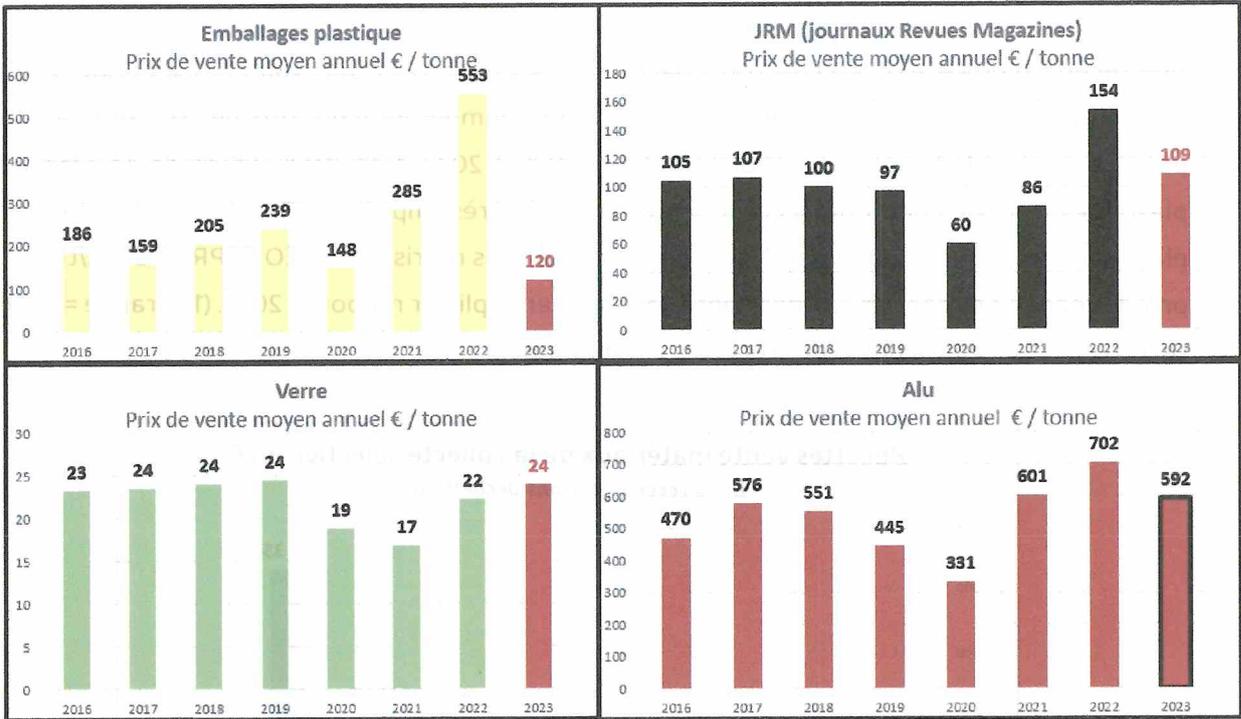
ID : 074-247400799-20240709-DEL2024_35-DE

N° compte	Intitulés	BUDGET 2023	CA 2023	BP 2024
RECETTES D'EXPLOITATION				
70	Ventes produits, prestations services	272 604,57	250 424,14	250 000,00
	701 Vente de produits finis verre			
	701 Vente de produits finis EMR, JRM			
	701 Vente de produits finis Valorplast	272 604,57	250 424,14	250 000,00
	701 Vente de produits finis Acier			
	701 Vente de produits finis affimét			
74	Subventions d'exploitation	580 000,00	746 328,62	740 000,00
	74 Participation de la 2CCAM à la communication	30 000,00	33 220,70	-
	74 Participation Collectivités Territoriales			190 000,00
	74 Soutiens CITEO Emballages	520 000,00	713 107,92	550 000,00
	74 Soutiens CITEO PAPIER	30 000,00		
75	7588 Rétrocession composteurs + part salariale tickets restau	3 000,00	5 971,32	4 800,00
64	6459 Atténuation de charges	500,00		500,00
77	775 Reprise petit Doblo	-		1 000,00
	773 Mandats annulés (exercice antérieur)	200,00		200,00
	<i>SOUS-TOTAL recettes réelles</i>	856 304,57	1 002 724,08	996 500,00
	<i>Excédent d'exploitation</i>	150 321,75		224 182,85
	Total recettes exploitation	1 006 626,32	1 002 724,08	1 220 682,85
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
20	2051 Logiciel informatique	3 500,00		500,00
21	2183 Matériel de bureau et informatique	4 000,00		1 000,00
	2184 Mobilier	2 000,00		500,00
	2182 Véhicule - RAR	42 000,00		42 000,00
	<i>SOUS-TOTAL dépenses réelles</i>	51 500,00	0,00	2 000,00
23	2313 Dépenses travaux	239 554,57		249 149,91
001	<i>Déficit d'investissement reporté</i>	5 720,15		
	Total dépenses investissement	296 774,72	0,00	251 149,91
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
10	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	293 719,72		
040	2805 Amortissement (logiciel)	465,00	462,50	1 280,00
	28184 Amortissement Mobilier	140,00	135,59	140,00
	28183 Amortissement (Matériel Informatique, serveur)	2 450,00	2 437,25	695,00
021	021 Virement de la section d'exploitation			
	<i>Excédent investissement</i>			249 034,91
	Total recettes investissement	296 774,72	3 035,34	251 149,91
Total Recettes		1 303 401,04	1 005 759,42	1 471 832,76
Total Dépenses		1 303 401,04	928 862,98	1 471 832,76

Evolution des recettes liées à la vente des matériaux issus de la collecte sélective des emballages.

Une recette globale 2023 en très forte baisse par rapport à 2022 qui avait été exceptionnelle. Cela faisait suite à la période creuse du COVID de 2020. L'augmentation des prix en 2022 était expliquée par une reprise de la consommation mondiale. L'année 2023, a été très maussade notamment les plastiques qui ont connu un recul des prix unitaires très important. De plus, une partie du flux plastique (flux de développement) n'est plus racheté mais repris par CITEO REPRISE à 0 €/tonne. Les prix de reprise des papiers cartons sont également en repli par rapport à 2022. (1^{er} graphe = total des recettes, 2^{ème} graphe = détail des recettes par matériaux).





Evolution des recettes CITEO EMBALLAGES et PAPIERS

Les recettes CITEO ont augmenté sensiblement entre le barème E et le barème F.



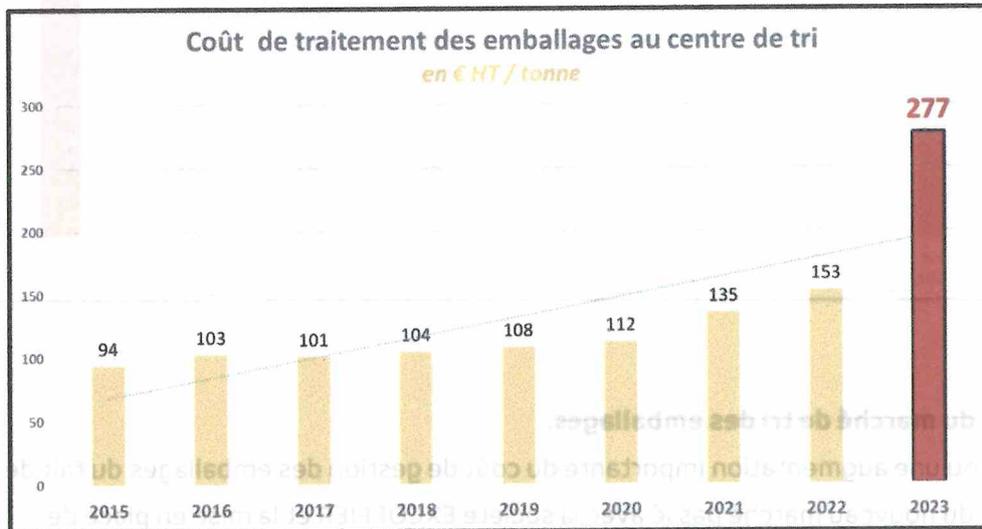
Evolution du coût du marché de tri des emballages.

L'année 2023 a connu une augmentation importante du coût de gestion des emballages du fait de l'entrée en vigueur du nouveau marché passé avec la société EXCOFFIER et la mise en place de l'extension des consignes de tri : **+ 103% entre 2022 et 2023.**

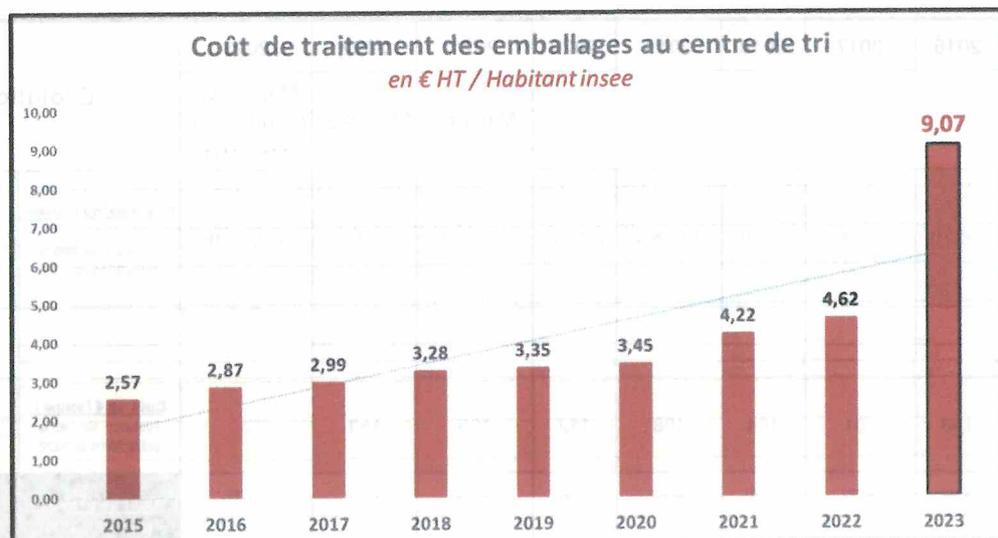
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolutions	
	Marché 2010 - 2015 (le traitement des refus était à la charge de la société)	Marché 2016 - 2020				Marché 2021- 2022			Marché en groupement (74 - 01)		
Montant du marché centre de tri en € HT, hors le traitement des refus (Montant CA)	137 718	156 319	163 362	181 004	188 894	195 045	239 562	270 929	550 986	Coût total du marché : évolution de 300 % entre 2015 et 2023	évolution annuelle moyenne de 19% % du coût global entre 2015 et 2022
cc entrant en tonne	381	374	397	452	456	497	608	508			
c p entrante en tonne	1103	1150	1223	1281	1294	1246	1288	1288			
total traité en tonne	1484	1524	1620	1733	1750	1742	1778	1776	1986		
Coût des traitement des emballages en € HT / tonne	94	103	101	104	108	112	135	153	277	Coût en € / tonne : évolution de 195% entre 2015 et 2022	évolution annuelle moyenne de 14,5 % du coût / tonne entre 2015 et 2023
Nb habitant pop insee	53 550	54 492	54 572	55 162	56 399	56 541	56 795	58 677	60 715	Coût en € / hab. : évolution de 253% entre 2015 et 2022	évolution annuelle moyenne de 17,5 % du coût / habitant entre 2015 et 2023
Coût par hab en € HT Insee	2,57	2,87	2,99	3,28	3,35	3,45	4,22	4,62	9,07		



Une évolution annuelle moyenne de **+ 19 % / an** entre 2015 et 2023.



Une évolution moyenne de **+ 14.5 % / an** entre 2015 et 2023.

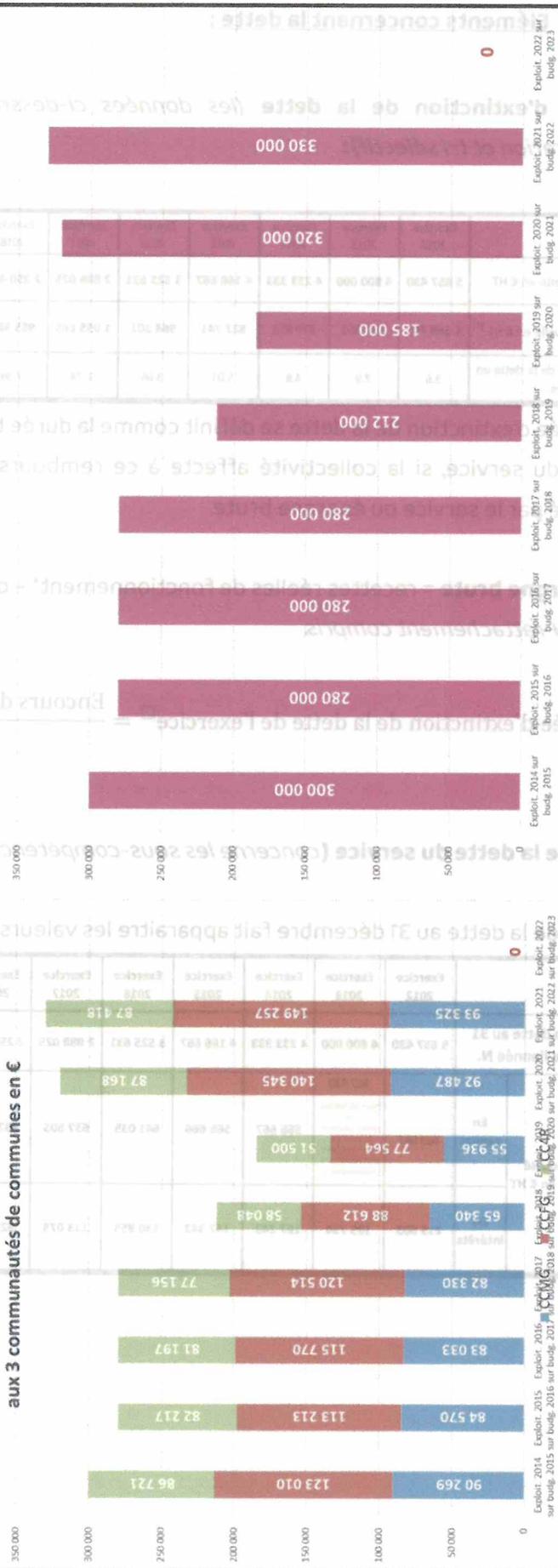


Une évolution moyenne de **+ 17.1 % / an** entre 2015 et 2022.

Evolution du reversement incitatif / participation des collectivités.

	Evolution du reversement incitatif aux 3 communautés de communes en € (selon principe fixé par délibération n° 2015-40 du 7 juillet 2015)										total reversé en euros	moyenne annuelle en €
	Exploit. 2014 sur budg. 2015	Exploit. 2015 sur budg. 2016	Exploit. 2016 sur budg. 2017	Exploit. 2017 sur budg. 2018	Exploit. 2018 sur budg. 2019	Exploit. 2019 sur budg. 2020	Exploit. 2020 sur budg. 2021	Exploit. 2021 sur budg. 2022	Exploit. 2022 sur budg. 2023			
CCMG	90 269	84 570	83 033	82 330	65 340	55 936	92 487	93 325	0	0	647 290	71 921
CCFG	123 010	113 213	115 770	120 514	88 612	77 564	140 345	149 257	0	0	928 285	103 143
CCAR	86 721	82 217	81 197	77 156	58 048	51 500	87 168	87 418	0	0	611 425	67 936
Total en euros	300 000	280 000	280 000	280 000	212 000	185 000	320 000	330 000	0	0	2 187 000	273 375

Détail du reversement incitatif aux 3 communautés de communes en €



3. Eléments concernant la dette :

Durée d'extinction de la dette (les données ci-dessous concernent les sous-compétences incinération et tri sélectif):

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en € HT	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 025	2 250 421	1 612 816	8 040 210	13 493 440	12 579 924	12 327 589
Epargne brute annuelle en € HT ⁽¹⁾	1 569 791	607 351	879 911	827 741	964 302	1 055 665	955 583	1 451 716	1 205 555	760 324	1 765 801	2 663 919
Durée d'extinction de la dette en années.	3,6	7,9	4,8	5,03	3,66	2,74	2,36	1,1	6,67	17,75	7,12	4,63

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service, si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute.

(1) **Epargne brute** = recettes réelles de fonctionnement* – dépenses réelles de fonctionnement*

* RAR + rattachement compris.

$$\text{Durée d'extinction de la dette de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

Etat de la dette du service (concerne les sous-compétences incinération et tri sélectif):

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	
En cours de la dette au 31 décembre de l'année N.	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 025	2 250 421	1 612 816	8 040 210	13 493 440	12 579 924	12 327 589	
Montant remboursé durant l'exercice en € HT	En capital	669 697	857 430 <small>Dont 955 028 liés au remboursement anticipé des prêts contractés pour financer les déchetteries.</small>	566 667	566 666	641 035	637 605	637 604	637 605	637 606	546 770	913 516	852 335
	En intérêts	215 603	195 754	167 248	147 343	130 855	113 078	92 564	71 931	66 979	156 297	211 278	193 635

COMMUNICATION

A- LA SIMPLIFICATION DU TRI DES EMBALLAGES

L'année 2022 et 2023 ont été consacrées à la mise en place de la campagne de sensibilisation sur la simplification du geste de tri. L'équipe s'est concentrée sur la création de supports de communication pour la mise en place des nouvelles consignes de tri. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2023, de nouveaux emballages sont à déposer dans un seul et même conteneur de couleur jaune.

a. Un mémo-tri :

Afin de communiquer un message clair et accessible à tous, un mémo-tri a été réalisé comprenant toutes les informations sur les nouvelles consignes de tri et un rappel des autres gestes (conteneur vert, les déchetteries, la gestion des OM...).



b. Des affiches :



c. Des autocollants



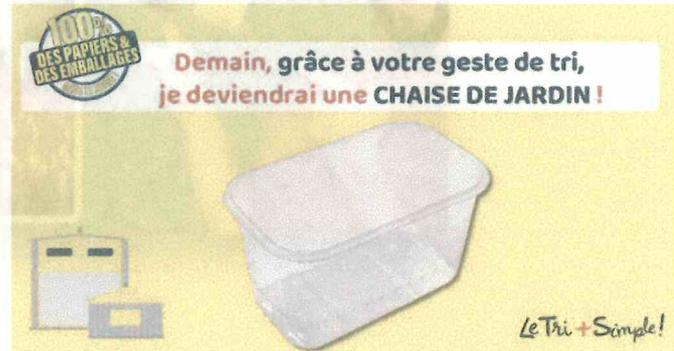
Une série d'autocollants a été créée et imprimée afin qu'ils soient installés sur les conteneurs fin décembre 2022. L'objectif étant de donner les bonnes consignes dès le 1^{er} janvier 2023 à l'ensemble des habitants.

d. Des articles pour les bulletins municipaux :

Des articles clés en main ont été rédigés et transmis aux collectivités afin de leur permettre de communiquer sur les consignes de tri et le recyclage des emballages.

e. Des post réseaux sociaux :

Des posts réseaux sociaux ont été diffusés par le SYDEVAL et également mis à disposition des collectivités afin de communiquer sur les nouvelles consignes.



A- 2 Opérations de covering :

Les banderoles ont été installées sur les conteneurs de tri sur l'ensemble des communes. L'objectif étant de poursuivre la sensibilisation aux gestes de tri.





f- Opérations de panneaux d'informations devant les écoles :

Des panneaux ont été installés devant les établissements scolaires sur l'ensemble des communes. L'objectif étant de poursuivre la sensibilisation aux gestes de tri auprès du jeune public et des parents d'élèves.



B- COMMUNICATION ECRITE GENERALE :

1. Les documents divers :

- Le guide sur le compostage (SYDEVAL)
- Le guide sur le compostage (ADEME)
- Le guide sur la collecte sélective (SYDEVAL)
- Le guide sur les déchets dangereux (ADEME)
- Le guide acheter et consommer mieux (ADEME)
- La plaquette d'information « Consommons malin » (ADEME)
- Les lampes basses consommations (ADEME)
- Les piles (COREPILE)
- La plaquette sur l'usine de traitement intercommunale de MARIGNIER.



2. Les accessoires pour renforcer les messages :



- La poubelle géante : utilisée sur une majorité de nos interventions, la poubelle gonflable permet d'interpeller les habitants sur le geste de tri.

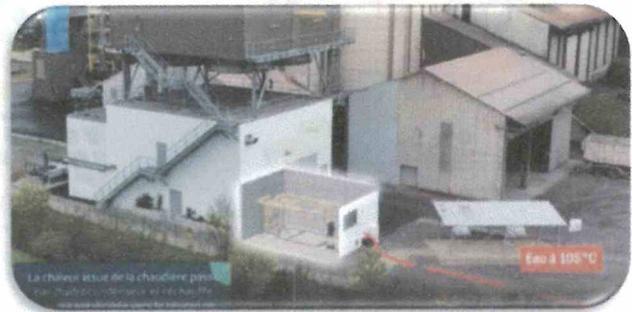
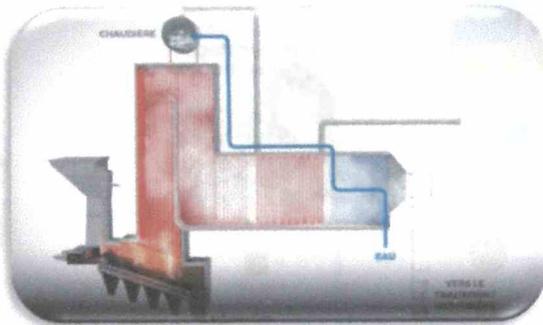
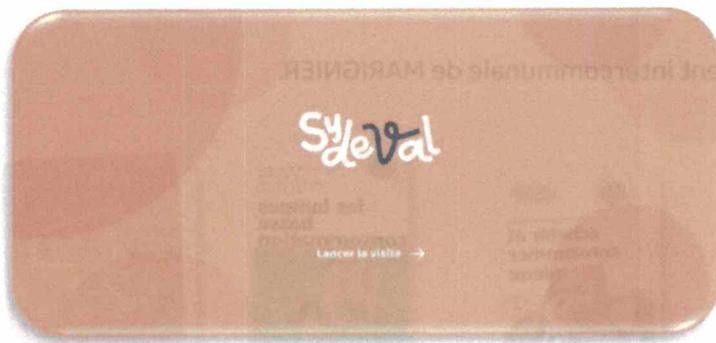


- Les poubelles de tri: installées lors d'événementiels, elles permettent aux visiteurs de trier leur déchets (bouteilles d'eau, canettes...)
- Poubelle Knapsack : des poubelles plus ludiques afin de diffuser le message sur le tri auprès du grand public.



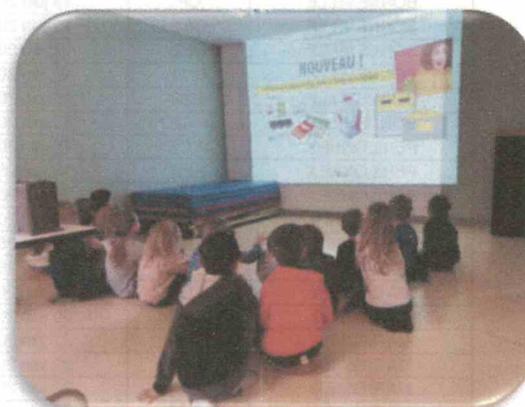
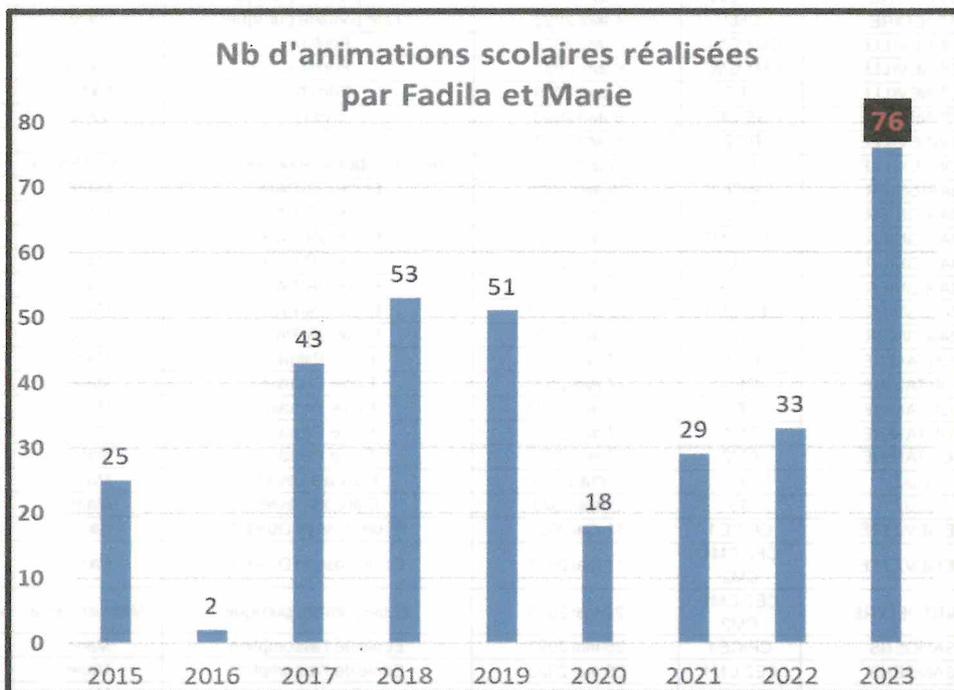
C- UNE NOUVELLE VISITE PEDAGOGIQUE : (visite virtuelle)

En complément du parcours pédagogique, la visite virtuelle de l'UVE a totalement été remaniée. Elle est accessible sur notre site internet (<https://arvalia-uve.artefacto.eu/fr/tour>)



D- COMMUNICATION ORALE GENERALE :

Les animations scolaires, les tenues de stands et les visites de l'UVE /STEP :



Durant l'année 2023, 1783 élèves ont été sensibilisés lors d'animations réalisées dans un établissement scolaire, par nos animatrices. Les animations sont gratuites et réalisées à la demande des enseignants. Ils peuvent choisir une animation unique ou une série complète.

Commune	Niveau	Date	Etablissement	Animatrice	Détail animation	nombre élèves
BONNEVILLE	Collège	16 mars 2023	Collège SAMIVEL	Mane et Fadila	visite UVE	45
TANINGES	CE2	21 mars 2023	Groupe scolaire Melan	Mane et Fadila	ECTP	22
TANINGES	GS CP	21 mars 2023	Groupe scolaire Melan	Mane et Fadila	ECTP	23
TANINGES	CM1	21 mars 2023	Groupe scolaire Melan	Mane et Fadila	ECTP	21
ST JEOIRE	CM1	4 avril 2023	Ecole primaire publique	Mane	ECTP	23
ST JEOIRE	CE2 CM1	4 avril 2023	Ecole primaire publique	Mane	ECTP	25
ST JEOIRE	CE1 CE2	4 avril 2023	Ecole primaire publique	Mane	ECTP	23
ST JEOIRE	CM2	4 avril 2023	Ecole primaire publique	Mane	ECTP	24
BONNEVILLE	CM1/CM2	6 avril 2023	Pontchy	Fadila	ECTP	25
BONNEVILLE	CM1/CM2	6 avril 2023	Pontchy	Fadila	ECTP	24
BONNEVILLE	CE2	6 avril 2023	Pontchy	Fadila	ECTP	23
BONNEVILLE	GS CP	6 avril 2023	Dessy	Mane	ECTP	25
BONNEVILLE	CP CE1	6 avril 2023	Dessy	Mane	ECTP	26
BONNEVILLE	CM	14 avril 2023	Service enfance jeunesse CCFG	Mane et Fadila	safari tri	12
MARIGNIER	CP/CE1	25 avril 2023	Ecole GRIPARI	Mane	ECTP	24
MARIGNIER	CE2	25 avril 2023	Ecole GRIPARI	Mane	ECTP	26
MARIGNIER	CM1 CM2	25 avril 2023	Ecole GRIPARI	Mane	ECTP	27
MARIGNIER	CM2	25 avril 2023	Ecole GRIPARI	Mane	ECTP	24
MARIGNIER	GS CP	25 avril 2023	Ecole GRIPARI	Mane	ECTP	23
MARIGNIER	CE2 CM1	25 avril 2023	Ecole GRIPARI	Mane	ECTP	25
MARIGNIER	CE1	25 avril 2023	Ecole GRIPARI	Mane	ECTP	26
CONTAMINE	CP CE1	27 avril 2023	Ecole Primaire	Mane	ECTP	27
CONTAMINE	CE2	27 avril 2023	Ecole Primaire	Mane	ECTP	23
CONTAMINE	CE1	27 avril 2023	Ecole Primaire	Mane	ECTP	24
CONTAMINE	CM1	27 avril 2023	Ecole Primaire	Mane	ECTP	22
CONTAMINE	CM2	27 avril 2023	Ecole Primaire	Mane	ECTP	23
VIUZ	GS	2 mai 2023	Francois Levret	Mane	tn et recyclage	22
VIUZ	GS	2 mai 2023	Francois Levret	Mane	tn et recyclage	24
MEGEVETTE	CP/CE1	11 mai 2023	Ecole Joseph DURET	Fadila	ECTP	20
MEGEVETTE	CE2 CM1 CM2	11 mai 2023	Ecole Joseph DURET	Fadila	ECTP	15
SAINT JEOIRE	CE2 CM1 CM2	23 mai 2023	Ecole primaire publique	Mane et Fadila	visite UVE et STEP	60
SAMOENS	CP/CE1	25 mai 2023	Ecole de l'assomption	Mane	ECTP	17
SAMOENS	CE2 CM1	25 mai 2023	Ecole de l'assomption	Mane	ECTP	18
BONNEVILLE	CP/CE1	30 mai 2023	Bois Jolivet	Mane	ECTP	22
BONNEVILLE	CE1/CE2	30 mai 2023	Bois Jolivet	Mane	ECTP	19
BONNEVILLE	CM1/CM2	30 mai 2023	Bois Jolivet	Mane	ECTP	21
ST JEAN DE THOLOME	CP/CE1	6 juin 2023	Ecole primaire	Fadila	ECTP	23
ST JEAN DE THOLOME	CE2	6 juin 2023	Ecole primaire	Fadila	ECTP	24
ST JEAN DE THOLOME	CM1	6 juin 2023	Ecole primaire	Fadila	ECTP	26
ST JEAN DE THOLOME	CM2	6 juin 2023	Ecole primaire	Fadila	ECTP	23
BONNEVILLE	CP	13 juin 2023	Bois Jolivet	Mane	ECTP	22
BONNEVILLE	CE1	13 juin 2023	Bois Jolivet	Mane	ECTP	21
BONNEVILLE	CE2	13 juin 2023	Bois Jolivet	Mane	ECTP	24
BONNEVILLE	CM1	13 juin 2023	Bois Jolivet	Mane	ECTP	25
BONNEVILLE	CM2	13 juin 2023	Bois Jolivet	Mane	ECTP	23
BONNEVILLE	CP/CE1	13 juin 2023	Bois Jolivet	Mane	ECTP	26
PEILLONNEX	CP/CE1	15 juin 2023	Ecole primaire	Mane	ECTP	20
PEILLONNEX	CE2	15 juin 2023	Ecole primaire	Mane	ECTP	21
PEILLONNEX	CM1	15 juin 2023	Ecole primaire	Mane	ECTP	24
PEILLONNEX	CM2	15 juin 2023	Ecole primaire	Mane	ECTP	23
MARIGNIER	CP	20 juin 2023	Ecole du centre	Fadila	ECTP	25
MARIGNIER	CE1	20 juin 2023	Ecole du centre	Fadila	ECTP	21
MARIGNIER	CE2	20 juin 2023	Ecole du centre	Fadila	ECTP	22
MARIGNIER	CM1	20 juin 2023	Ecole du centre	Fadila	ECTP	23
MARIGNIER	CM2	22 juin 2023	Ecole du centre	Fadila	ECTP	18
MARIGNIER	CP/CE1	22 juin 2023	Ecole du centre	Fadila	ECTP	24
MARIGNIER	CE2/CM1	22 juin 2023	Ecole du centre	Fadila	ECTP	21
MARIGNIER	CM2	22 juin 2023	Ecole du centre	Fadila	ECTP	21
FILLINGES	tout âge	20 septembre 2023	Médiathèque de FILLINGES	Mane	ECTP	15
FILLINGES	tout âge	4 octobre 2023	Médiathèque de FILLINGES	Fadila	Compostage	13
VILLE EN SALLAZ	CP/CE1	19 octobre 2023	Ecole primaire	Mane	ECTP	20
VILLE EN SALLAZ	CE2	19 octobre 2023	Ecole primaire	Mane	ECTP	23
VILLE EN SALLAZ	CM1/CM2	19 octobre 2023	Ecole primaire	Mane	ECTP	22
VIUZ EN SALLAZ	CP	7 novembre 2023	Ecole Elementaire LEVRET	Mane	ECTP	24
VIUZ EN SALLAZ	CE1/CE2	7 novembre 2023	Ecole Elementaire LEVRET	Mane	ECTP	22
VIUZ EN SALLAZ	CM1	7 novembre 2023	Ecole Elementaire LEVRET	Mane	ECTP	25
VIUZ EN SALLAZ	CM2	7 novembre 2023	Ecole Elementaire LEVRET	Mane	ECTP	26
ONNION	GS CP	9 novembre 2023	Ecole primaire	Mane	ECTP	25
ONNION	CE1 CE2	9 novembre 2023	Ecole primaire	Mane	ECTP	23
ONNION	CE2 CM1	9 novembre 2023	Ecole primaire	Mane	ECTP	23
VIUZ EN SALLAZ	CP	14 novembre 2023	Ecole Elementaire LEVRET	Mane	ECTP	24
VIUZ EN SALLAZ	CE1/CE2	14 novembre 2023	Ecole Elementaire LEVRET	Mane	ECTP	25
VIUZ EN SALLAZ	CM1	14 novembre 2023	Ecole Elementaire LEVRET	Mane	ECTP	23
VIUZ EN SALLAZ	CM2	14 novembre 2023	Ecole Elementaire LEVRET	Mane	ECTP	21
CLUSES	Lycée	21 novembre 2023	Charles PONCET	Fadila	visite UVE	30
LA TOUR	CM1/CM2	30 novembre 2023	Ecole primaire	Mane et Fadila	visite déchetterie	26
TOTAL		76 animations				1783 élèves sensibilisés

Nos animatrices ont également été sollicitées pour animer un stand d'information sur des évènements dédiés à la protection de l'environnement :

- Matinée de nettoyage de la nature à SAINT JEOIRE
- La journée développement durable de la CCFG
- La journée de l'environnement (Clean Walk) à MARIGNIER
- La journée de nettoyage de la nature avec la commune de Fillinges



Journée du Patrimoine : Ouverture de l'Unité de Valorisation Energétique

à MARIGNIER :

Ce sont plus de 30 personnes qui ont répondu présentes pour assister aux visites de l'Unité de Valorisation Energétique.



**JOURNÉES
EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE**

**16
SEPT
2023
14h-16h**

Plongez dans l'histoire de l'environnement en visitant l'Unité de Valorisation Energétique de Marignier (74)

Inscription obligatoire sur veolia.fr/jep

Flashez pour vous inscrire

Actions communes aux 3 territoires : poursuite de l'opération de compostage.

- **Suivi des sites de compostage autonomes en établissements scolaires :**
- Ecole de SAINT JEAN DE THOLOME

